

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 719**10 mai 2002****SOMMAIRE**

AGN Horsburgh & Co, S.à r.l., Luxembourg	34491	Honday Holding S.A., Luxembourg	34495
Anthemis S.A., Luxembourg	34501	Int'l Wood Trading, S.à r.l., Luxembourg	34480
Antiochus Capital S.C., Luxembourg	34502	Interactive Investments S.A., Luxembourg	34494
Antiochus Capital S.C., Luxembourg	34502	Kalydon Holding S.A., Luxembourg	34508
Armatex Holding S.A., Luxembourg	34489	Klöckner Pentaplast Luxembourg, S.à r.l.	34501
B.T.P. S.A., Luxembourg	34511	Liechfield S.A., Luxembourg	34502
Barry S.A., Luxembourg	34469	N.I.C. Building Service, S.à r.l., Luxembourg	34501
Bonus S.A., Luxembourg	34498	Oakley Trading S.A., Luxembourg	34495
Brasserie New Lagune, S.à r.l., Belvaux	34487	Octis S.A., Luxembourg	34502
C.V. Lux, S.à r.l., Koerich	34484	Open Job S.A., Luxembourg	34488
Ca'Nova S.A., Luxembourg	34503	Open Job S.A., Luxembourg	34488
Carbelux S.A., Luxembourg	34505	Pallas Invest S.A.H., Luxembourg	34489
CBG Alternative Sicav, Luxembourg	34497	Pallas Invest S.A.H., Luxembourg	34491
CBG Sicav, Luxembourg	34497	Parfumerie Beauté-Sélective, S.à r.l., Bascharage	34480
Chapiteau 2000 S.A., Luxembourg	34509	Phosphore S.A., Luxembourg	34500
Chapiteau 2000 S.A., Luxembourg	34510	Précis S.A., Luxembourg	34495
Ciné Invest S.A., Luxembourg	34504	(13) Productions S.A., Howald	34500
Ciné Invest S.A.H., Luxembourg	34504	RSL S.A., Luxembourg	34467
Clubstone Management S.A., Luxembourg	34495	Safragest, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	34492
Computec S.A., Luxembourg	34469	Sanderson International S.A., Luxembourg	34495
Computec S.A., Luxembourg	34469	Scandico International S.A., Luxembourg	34467
Ersel Gestion Internationale S.A., Luxembourg	34497	Select Index Series	34470
Euroweb S.A., Luxembourg	34493	Settanni, S.à r.l., Luxembourg	34502
Euroweb S.A., Luxembourg	34493	Skycom Datenfunk S.A., Betzdorf	34510
F.P.D. Future Patents Development Company		Skycom Datenfunk S.A., Betzdorf	34511
S.A., Luxembourg	34500	So.Ge.Fer (Luxembourg) S.A., Luxembourg	34467
Fimeris S.A., Luxembourg	34502	So.Ge.Fer. (Luxembourg) S.A., Luxembourg	34466
Findor S.A., Luxembourg	34501	Société de Participations Exemptées S.A., Lu-	
Fiorshop, S.à r.l., Livange	34486	xembourg	34498
Fishing World, S.à r.l., Bergem	34496	Société Financière Internationale d'Investisse-	
Fivecom S.A., Luxembourg	34485	ment (S.F.I.I.) S.A., Luxembourg	34483
FrankenInvest International S.A., Luxembourg	34468	State Street Management S.A., Luxembourg	34481
Gambale Roofing Technology S.A., Luxembourg	34489	Système de Développement Européen S.A., Lu-	
Garage Marc Winandy, S.à r.l., Bettembourg	34511	xembourg	34480
Garantidata International S.A., Luxembourg	34491	Système de Développement Européen S.A., Lu-	
Generali Multimanager Sicav, Luxembourg	34498	xembourg	34480
Goldshark S.A., Luxembourg	34512	Toiture Miller Frères, S.à r.l., Bascharage	34507
Honday Holding S.A., Luxembourg	34494	Torp S.A., Luxembourg	34494
Honday Holding S.A., Luxembourg	34494	Trefinance S.A., Luxembourg	34481
Honday Holding S.A., Luxembourg	34494	Westley International S.A., Luxembourg	34502

SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 40.840.

L'an deux mille deux, le onze avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SO.GE.FER. (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 40.840, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date 13 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 519 du 11 novembre 1992, dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le même notaire Reginald Neuman en date du 16 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 538 du 21 novembre 1992;

- suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 635 du 7 décembre 1996:

suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 668 du 3 septembre 1999;

- en date du 8 novembre 2001, en voie en publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du Jour:

1.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 1.000.000,- EUR, pour le ramener de son montant actuel de 31.380.000,- EUR à 30.380.000,- EUR, par remboursement aux actionnaires et par annulation de 10.000 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

2.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de un million d'euros (1.000.000,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de trente et un millions trois cent quatre-vingt mille euros (31.380.000,- EUR) à trente millions trois cent quatre-vingt mille euros (31.380.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de un million d'euros (1.000.000,- EUR) aux actionnaires et par annulation de dix mille (10.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des dix mille (10.000) actions et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social souscrit est fixé à trente millions trois cent quatre-vingt mille euros (30.380.000,- EUR), représenté par trois cent trois mille huit cents (303.800) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Thill, A. Schaus, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2002, vol. 517, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 2002.

J. Seckler.

29932/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2002.

SO.GE.FER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1er.

R. C. Luxembourg B 40.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 2002.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(29933/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2002.

RSL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 68.350.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

D. Fontaine

Administrateur

(11259/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

SCANDICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 36.497.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000

1) L'assemblée générale ordinaire:

a pris acte de la démission de Maître Lynn Spielmann, notifiée par lettre du 11 septembre 2001, avec effet au 14 septembre 2001,

a nommé administrateur Maître Pierre Metzler, demeurant à Luxembourg,

a renouvelé les mandats d'administrateurs de Maître François Brouxel et Albert Wildgen, les deux demeurant à Luxembourg, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire,

a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Concernant la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR; les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.

- Le capital actuel de LUF 172.000.000,- est converti et augmenté à concurrence de LUF 73.877,- est converti et augmenté à concurrence de LUF 73.877,- (soixante-treize mille huit cent soixante-dix-sept francs) par incorporation des réserves.

- Le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 4.265.600,- (quatre millions deux cent soixante-cinq mille six cent Euros), représenté par 137.600 (cent trente-sept mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) par action, intégralement libérées.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 20, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11422/280/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

FrankenInvest INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. FRANKEN INVEST INTERNATIONAL S.A.).
 Gesellschaftssitz: L-2120 Luxemburg, 14, allée Marconi.
 H. R. Luxemburg B 41.970.

Im Jahre zweitausendzwei, den siebten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft FRANKEN INVEST INTERNATIONAL S.A., (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 41.970), mit Gesellschaftssitz zu L-2120 Luxemburg, 14, Allée Marconi.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den in Junglinster residierenden Notar am 25. November 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 3 vom 4. Januar 1993.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Françoise Hübsch, Privatbeamtin, wohnhaft zu Echternacherbrück, (Bundesrepublik Deutschland).

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Massimo Perrone, Privatbeamter, wohnhaft zu Oberkorn.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Christian Dostert, Privatbeamter, wohnhaft zu Luxemburg.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1.- Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.
- 2.- Umwandlung des Kapitals von DM in Euro.
- 3.- Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um 645,94 EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 255.645,94 EUR auf 255.000,- EUR zu bringen, durch Rückzahlung an die Aktieninhaber.
- 4.- Umtausch der 500 Aktien ohne Nominalwert gegen 500 Aktien mit einem Nominalwert von 510,- EUR.
- 5.- Entsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.
- 6.- Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in FrankenInvest INTERNATIONAL S.A.
- 7.- Entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.
- 8.- Abänderung von Artikel 7 der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der fünfhundert (500) Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von fünfhunderttausend Deutsch Mark (500.000,- DM) in zweihundertfünfundfünfzigtausendsechshundertfünfundvierzig Komma vierundneunzig Euro (255.645,94 EUR) umzuwandeln, basierend auf dem Wechselkurs von LUF 40,3399=EUR 1,-.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um sechshundertfünfundvierzig Komma vierundneunzig Euro (645,94 EUR) herabzusetzen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwei hundertfünfundfünfzigtausendsechshundertfünfundvierzig Komma vierundneunzig Euro (255.645,94 EUR) auf zweihundertfünfundfünfzigtausend Euro (255.000,- EUR) zu bringen, durch Rückzahlung des Betrages von sechshundertfünfundvierzig Komma vierundneunzig Euro (645,94 EUR) an die Aktieninhaber.

Dem Verwaltungsrat wird Vollmacht erteilt die nötigen Buchführungseintragungen vorzunehmen, die Rückzahlung an die Aktieninhaber zu tätigen, welche jedoch erst dreissig (30) Tage nach Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde im Mémorial C erfolgen kann.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die fünfhundert (500) bestehenden Aktien ohne Nominalwert der Gesellschaft gegen fünfhundert (500) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfhundertzehn Euro (510,- EUR) umzutauschen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel fünf der Satzung dementsprechend abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zwei hundertfünfundfünfzigtausend Euro (255.000,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfhundertzehn Euro (510,- EUR).»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung von FRANKEN INVEST INTERNATIONAL S.A. in Frankeninvest INTERNATIONAL S.A. abzuändern.

Siebter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 1. der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt den Namen Frankeninvest INTERNATIONAL S.A.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 7. abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 7.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundertsiebzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Hübsch, M. Perrone, C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mars 2002, vol. 517, fol. 41, case 11.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 18. April 2002.

J. Seckler.

(29944/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2002.

BARRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 52.478.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

D. Fontaine

Administrateur

(11260/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

COMPUTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 26.946.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

(11318/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

COMPUTEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 26.946.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

(11326/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

SELECT INDEX SERIES, Fonds Commun de Placement.**MANAGEMENT REGULATIONS****1) The Fund**

SELECT INDEX SERIES (hereafter referred to as the «Fund») organized in and under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a mutual investment fund (fonds commun de placement), is an unincorporated coproprietorship of its transferable securities (hereinafter referred to as «securities») of the Fund, managed in the interest of its co-owners (hereafter referred to as the «unitholders») by State Street Management S.A. (hereafter referred to as the «Management Company»), a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg. The Fund is organized under the law of 19th July, 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public. The assets of the Fund, which are held in custody by STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A. (hereafter referred to as the «Custodian») are segregated from those of the Management Company and those of other funds managed by the Management Company. By the acquisition of Units of the Fund, any unitholder fully accepts these management regulations which determine the contractual relationship between the unitholders, the Management Company and the Custodian.

The Custodian and the Management Company shall be entitled to modify, alter or add to the provisions of the prospectus and of those Management Regulations in such manner and to such extent as they may consider in the interest of the unitholders, provided that the Management Company shall notify unitholders of such proposed modification, if so required by the Luxembourg laws or by the CSSF.

2) The Management Company

The Fund is managed on behalf of the unitholders by the Management Company which shall have its registered office in Luxembourg.

The Management Company is invested with the broadest powers to administer and manage the Fund, subject to the restrictions set forth in Article 6 hereafter, on behalf of the unitholders, including but not limited to, the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and the exercise of all the rights attached directly or indirectly to the assets of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company (hereinafter the «Board of Directors») shall determine the investment policy of each Sub-fund (as defined hereafter) within the restrictions set forth in Article 6 hereafter.

The Board of Directors of the Management Company may appoint a general manager or managers or investment managers, sub-advisers and/or administrative agents to implement the investment policy and administer and manage the assets of the Fund.

The Management Company, any investment managers and investment sub-advisers are entitled to fees, payable monthly, quarterly or annually, in advance or in arrears, based on the net assets of the Sub-fund during the relevant period. The total of such fees to be paid out of the assets of the Sub-fund in respect of each Sub-fund (as defined in 4 below) may not exceed an annual rate of 3% of the net assets attributable to such Sub-fund not inclusive of any performance fee (if any) payable in respect of a Sub-fund as disclosed in the relevant Appendix of the Fund's Prospectus and marketing documents of such Sub-fund.

3) The Custodian

The Management Company shall appoint and terminate the appointment of the Custodian.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., a corporation organized under the laws of Luxembourg with its head office in Luxembourg, has been appointed Custodian.

The Custodian or the Management Company may terminate the appointment of the Custodian at any time upon 90 days' written notice delivered by the one to the other. In the event of termination of the appointment of the Custodian, the Management Company will use its best endeavours to appoint within 2 months of such termination, a new custodian who assumes the responsibilities and functions of the Custodian under the Management Regulations. Pending the appointment of a new Custodian, the Custodian shall take all necessary steps to ensure good preservation of the interests of the unitholders. After termination as aforesaid, the appointment of the Custodian shall continue thereafter for such period as may be necessary to the transfer of all assets of the Fund to the new Custodian. In case of termination of the Custodian's appointment, every unitholder of the Fund will be informed by mail.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with Articles 16, 17 (1) and 17 (2) a), c), d) and e) of the law of March 30, 1988 on collective investment undertakings.

The Custodian may hold assets as a fiduciary in accordance with the provisions of the grand-ducal decree of July 19, 1983 on fiduciary contracts entered into by Luxembourg banks. The Custodian may entrust banks and financial institutions with the custody of such securities.

The Custodian may hold securities in fungible or non-fungible accounts with such clearing houses as the Custodian may determine. It will have the normal duties of a bank with respect to the Fund's deposits of cash and securities held by it. However, the Custodian shall continue to be responsible to the Fund for the supervision of the securities and assets so entrusted to third parties, as provided in the Luxembourg regulation. The Custodian may only dispose of the assets of a Sub-fund and make payments to third parties on behalf of a Sub-fund on receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents, provided such instructions conform with these Management Regulations and the provisions of law.

Upon receipt of instructions from the Management Company, the Custodian will perform all acts of disposal with respect to the assets of the Fund.

For the avoidance of doubt, in the event the Custodian has temporarily advanced cash or securities to the Fund or any Sub-fund, the Custodian has a first lien over a portion of the relevant Sub-fund's assets, equivalent to the amount

of cash or securities advanced. For the avoidance of doubt, the custodian may exercise such lien only to the extent necessary to make itself whole.

The Custodian is entitled to a fee based on the net assets of the Sub-fund as determined from time to time by agreement between the Management Company and the Custodian. Such fee is payable monthly.

4) The Sub-Funds

Units may be issued in different sub-funds (hereafter the «Sub-fund» or the «Sub-funds»). If different Sub-funds are in issue, a separate portfolio of investments of assets is maintained for each Sub-fund. The assets of the different Sub-funds are separately invested in accordance with their respective investment policies and objectives which are described in one or more Appendices to the Prospectus.

The Management Company may from time to time decide to issue Units in further Sub-funds upon approving further Appendices to the Prospectus.

The Appendix relating to each Sub-fund will also provide for the duration and the reference currency of the concerned Sub-fund. If no duration is provided by the Appendix relating to each Sub-fund, it is deemed to be established for an undetermined period. Notwithstanding its duration, any Sub-fund may be dissolved by mutual agreement between the Management Company and the Custodian.

All units within the same Sub-fund have equal rights with all other units of their Sub-fund as to dividends and proceeds in a liquidation. The Management Regulations do not provide for meetings of unitholders.

By agreement between the Management Company and the Custodian a Sub-fund may be closed down by merger into another Sub-fund (the «new Sub-fund»). In addition, such merger may be decided if the interests of the unitholders of any of the Sub-funds concerned so warrant. The decision of the merger will be published or notified to the unitholders concerned at least five weeks prior to the effective date of the merger and the publication or notification will indicate the reasons for, and the procedures of, the merger operations and information in relation to the new Sub-fund unless all the unitholders of the Sub-fund have specifically agreed to such merger or unless all the unitholders of the Sub-fund have received adequate prior notice with the option to request for repurchase of their units, without charge, prior to the date the merger becomes effective.

Upon decision of the Management Company any Sub-fund may be split into several Sub-funds with the same or different characteristics by a corresponding split of the portfolio of the Sub-fund to be split. The Management Company may not decide a split of Sub-funds if the rights of any unitholder(s) of any of the resulting Sub-funds are changed in any way unless the unitholder(s) concerned has (have) specifically agreed to such changes or unless the unitholder(s) concerned has (have) received adequate prior notice with the option to request repurchase of its (their) units, without charge, prior to the date the split becomes effective.

In accordance with the following paragraph, the Management Company may, upon the Investment Manager's advice, stop the management of any Sub-fund and consider its liquidation when it believes that it is impossible or difficult to achieve the investment objective of such Sub-fund due to the occurrence of any unforeseeable events in the markets and securities in which a Sub-fund invests.

By agreement between the Management Company and the Custodian, (i) a Sub-fund may be liquidated at any time and unitholders of such Sub-fund will be entitled to the net liquidation proceeds of the assets of the Sub-fund or (ii) a Sub-fund may be liquidated at any time and units of another Sub-fund may be allocated to the unitholders of the Sub-fund to be liquidated against contribution in kind of the assets of such Sub-fund (to be valued by an auditor's report) to the other Sub-fund. A liquidation as contemplated in (ii) can only be made if such liquidation is justified by the size of the liquidated Sub-fund, by a change of the economical or political situation affecting the Sub-fund or is made for any other reason to assure the best interest of the unitholders concerned.

In case of liquidation of a Sub-fund as described above, all unitholders of the concerned Sub-fund will receive five weeks prior notice of such liquidation in writing unless all the unitholders of the Sub-fund have specifically agreed to such liquidation or unless all the unitholders of the Sub-fund have received adequate prior notice with the option to request for repurchase of their units, without charge, prior to the date the liquidation becomes effective. Until the effective date for the cancellation, unitholders may continue to request repurchase of their Units at the applicable Net Asset Value on any Valuation Date reflecting provisions made to cover expenses resulting from the liquidation of the Sub-fund.

5) Investment Policy

The name and the investment policy and objectives of each Sub-fund in issue are set out in the Appendix to the Prospectus relating to the concerned Sub-fund.

6) Investment Restrictions

By acquiring Units in the Sub-fund, every unitholder approves and fully accepts that the Management Regulations shall govern the relationship between the unitholders, the Management Company and the Custodian.

Subject to the approval of the Custodian, the Management Regulations may be amended by the Management Company in whole or in part, in which case unitholders will be informed by mail.

Amendments will become effective upon their publication in the Mémorial.

The Management Regulations determine the restrictions with which the Management Company shall comply in managing the assets of the Fund.

While managing the assets of the Fund or the relevant Sub-fund as the case may be, the Management Company, or its appointed agents, shall comply with the following restrictions. Except if otherwise stipulated in the relevant Appendix:

1) The Management Company may not invest in securities of any one issuer, if the value of the holdings of a Sub-fund in the securities of such issuer exceeds 10% of the Sub-fund's total net assets,

(i) The above limit of 10% shall be 35% in respect of the securities issued or guaranteed by a Member State of the OECD or their local authorities or public international bodies with EU, regional or world-wide scope. The Management Company is authorised to invest up to 100% of the total assets of a Sub-fund in different transferable securities issued or guaranteed by any member country of the OECD and if the Management Company makes use of the provision under (i) of this sub-paragraph, the Sub-fund must hold securities from at least six different issues and none of these issues may exceed 30% of the NAV.

2) The Management Company may not invest in securities of any single issuer if, as a result of such investment, the Fund owns more than 10% of the outstanding securities, or more than 10% of the outstanding voting securities, of such issuer. The Management Company may not purchase shares of any company or other body if, upon such purchase, the Fund, together with other funds which are managed by the Management Company, would own more than 15% of any class of the shares of such company or body, provided that this limit shall not apply to (i) securities issued or guaranteed by a Member State of the OECD or their local authorities or public international bodies with EU, regional or world-wide scope, nor to (ii) shares held on behalf of the Fund in the capital of a company incorporated in a State which is not a Member State of the EU investing its assets mainly in the securities of issuing bodies having their registered offices in that State, where under the legislation of that State such a holding represents the only way in which the Fund can invest in the securities of issuing bodies of that State, subject that, however, that company, in its investment policy, complies with the limits laid down in Articles 42 and 44 and in paragraph (1) and (2) of Article 45 of the law on collective investment undertakings.

3) The Management Company may not invest in voting shares of companies allowing it to exercise a significant influence in the management of the issuer.

4) The Management Company may not invest the assets of each Sub-fund in securities of other investment funds if such investment causes the value of the holdings of such Sub-fund in the securities of such investment funds to exceed 10% of such Sub-fund's total net assets. Investments will only be made in investment funds which have a similar investment policy and comparable investment restrictions, assuring same risk diversification, than the Fund. No investments will be made in collective investment undertakings whose object is to invest in other collective investment undertakings. Further, the Management Company may not charge any fee or cost on account of transactions relating to units of a collective investment fund where some of the assets of the collective investment fund are invested in the units of another collective investment fund managed by the same management company or by any other company with which the management company is linked by common management or control or by a substantial direct or indirect holding.

For the purpose of cash management, the Management Company may invest in Exchange Traded Funds, if the relevant securities of such Exchange Traded Funds whose relevant underlying securities are issued solely by entities whose countries of formation are the same as those of the entities whose securities comprise the Index, and if the aggregate amount of the such investment from time to time does not exceed 5% of the Sub-fund's total assets.

5) The Management Company may not invest in real estate or have direct interests in real estate, including options or rights, but excluding shares in real estate companies and Real Estate Investment Trusts that might be included in the benchmark index relating to a particular Sub-Fund.

6) The Management Company may not enter into transactions involving commodities, commodity contracts or securities representing merchandise or rights to merchandise and for the purposes hereof commodities includes precious metals and certificates representing them.

7) The Management Company may not purchase any securities on margin or make short sales of securities.

8) Except if otherwise stipulated in the relevant Appendix, the Management Company may not borrow other than borrowings which in the aggregate do not exceed 10% of the total net assets of a Sub-fund, which borrowings may, however, only be made on a temporary basis, for extraordinary purposes or for the purpose of accelerating investments by the Fund on receipt of subscription requests, and for emergency purposes including for the purpose of meeting repurchase requests from unitholders.

9) The Management Company may not mortgage, pledge, hypothecate or in any manner transfer as security for indebtedness, any securities owned or held on behalf of the Fund, except in relation to derivative trades and/or other permitted investments entered into on behalf of the Fund, and otherwise as agreed between the Management Company and the Custodian (including, without limitation, in relation to the Custodian's first lien on all assets of the Fund).

10) Except if otherwise stipulated in the relevant Appendix, the Management Company may not invest any assets of a Sub-fund in securities which are not traded on an official stock exchange or other regulated market, operating regularly and being recognized and open to the public.

11) The Management Company may not use the assets of the Fund to underwrite or subunderwrite any securities.

12) The Management Company may employ techniques and instruments relating to transferable securities under the conditions and within the limits laid down by law, regulation or administrative practice provided that such techniques or instruments are used for the purpose of efficient portfolio management. With respect to options:

a) the Management Company may not invest in put or call options on securities unless:

i) such options are quoted on a stock exchange or dealt in on a regulated market; and

ii) the acquisition price of such options does not exceed, in terms of premiums, 5% of the total net assets of each Sub-fund;

b) the Management Company may not sell call options on securities unless:

i) such securities are already held; or

ii) the aggregate of the exercise prices of call options on securities which the Fund does not hold may not exceed 25 % of such Sub-fund's net assets and the Fund must at any time be in the position to ensure the coverage of the position taken as a result of the sale of such options.

c) the Management Company may not write put options on securities unless the relevant Sub-fund holds sufficient liquid assets to cover the aggregate of the exercise prices of such options written;

13) The Management Company may, on behalf of each Sub-fund, for the purpose of hedging currency risks, have commitments in outstanding forward currency contracts or currency futures or write call options and purchase put options for amounts not exceeding the aggregate value of securities and other assets held by the Sub-fund denominated in the currency to be hedged and such transactions may not exceed the period during which such assets are held. The Management Company may also purchase the currency concerned through a cross transaction (entered into through the same counterpart) should the cost thereof be more advantageous to the Sub-fund. Contracts or currencies must either be quoted on a stock exchange or dealt in on a regulated market, except that the Management Company may enter into currency forward contracts or swap arrangements with highly rated financial institutions (not less than A1 (Standard & Poor's) or A minus or P1 (Moody's) specialised in this type of transaction.

14) The Management Company may not deal, on behalf of each Sub-fund, in financial futures, except that:

a) for the purpose of hedging the risk of the fluctuation of the value of the portfolio securities each Sub-fund may have outstanding commitments in respect of financial futures sales contracts not exceeding the corresponding risk of fluctuation of the value of the corresponding portion of each Sub-fund's portfolio;

b) for the purpose of efficient portfolio management the Management Company, on behalf of each Sub-fund, may enter into financial futures purchase contracts in order to facilitate changes in the allocation of each Sub-fund's assets between markets or in anticipation of or in a significant market sector advance, provided that sufficient cash, short dated debt securities or instruments (other than the liquid assets which might have to be held by each Sub-fund pursuant to restriction 12 c) above), or securities to be disposed of at a predetermined value exist to match the underlying exposure of any such futures positions in the relevant Sub-fund.

15) The Management Company may not deal, on behalf of each Sub-fund, in index options except that:

a) for the purpose of hedging the risk of the fluctuation of its portfolio securities the Management Company, on behalf of each Sub-fund, may sell call options on stock indexes or acquire put options on stock indexes. In such event the value of the underlying securities included in the relevant stock index option shall not exceed, together with outstanding commitments in financial futures contracts entered into for the same purpose, the aggregate value of the portion of the securities portfolio to be hedged; and

b) for the purpose of the efficient management of its securities portfolio the Management Company, on behalf of each Sub-fund, may purchase and sell futures contracts and options on any kind of financial instruments provided that the aggregate commitments of a Sub-fund in connection with such purchase and sale transactions together with the amount of the commitments relating to the writing of call and put options on securities does not exceed at any time the net assets of such Sub-fund.

Provided however that the aggregate acquisition cost (in terms of premiums paid) of options on securities and index options purchased by the Management Company, on behalf of each Sub-fund, shall not exceed 5% of the net assets of the Sub-fund.

16) The Management Company may, with the prior written consent of all unitholders, lend each Sub-fund's portfolio securities to specialised banks, credit institutions and other financial institutions of high standing, or through recognized clearing institutions such as Clearstream or Euroclear. The lending of securities will be made for periods not exceeding 30 days. Loans will be secured continuously by collateral consisting of cash, and/or of securities issued or guaranteed by member states of the OECD or by their local authorities which at the conclusion of the lending agreement, must be at least equal to the value of the global valuation of the securities lent. The collateral must be blocked in favour of the Sub-fund until termination of the lending contract. Lending transactions may not be carried out on more than 50% of the aggregate market value of the securities of the portfolio of the relevant Sub-fund, provided however that this limit is not applicable where the Management Company has the right to terminate the lending contract at any time and obtain restitution of the securities lent. Any transaction expenses in connection with such loans may be charged to the Sub-fund.

17) The Management Company may not, on behalf of each Sub-fund, enter, either as purchaser or seller, into repurchase agreements.

18) Each Sub-fund intends to invest as much as possible in equities, and the value of a Sub-fund's holding of cash may not exceed 5% of its Net Asset Value. However, a Sub-Fund may hold any amount of cash, on a temporary basis, for the purpose of repurchase requests of unitholders or subscriptions of assets or for meeting other payment obligations.

A maximum of 5% of the Net Asset Value of each Sub-Fund or a maximum of USD 1,000,000, whichever is the greater, may be kept on deposit. Nevertheless, monies can be deposited without limitation with State Street Bank Luxembourg SA, on a temporary basis for the purpose of meeting repurchase requests of unitholders.

19) When a Sub-Fund invests in short term securities for the purpose of cash management, this Sub-Funds may not invest in such securities with a credit rating less than A1 (Standard & Poor's) or P1 (Moody's).

20) The Fund will not make investments in convertible bonds and or warrants; provided, however, that the Fund may acquire convertible bonds or warrants that are allotted to the Fund as a consequence of the fund's ownership of securities in the issuing company.

21) The Fund may not acquire any asset which involves the assumption of any liability which is unlimited, other than forwards and futures contracts for hedging purposes.

22) The Fund may not invest in the equity part of any structured securities.

23) The Fund may not use soft-dollar brokers for the purchase or sale of the securities held by the Fund.

24) The Fund may sell interest rate futures contracts for the purpose of achieving a global hedge against interest rate fluctuations. It may also for the same purpose write call options or purchase put options on interest rates or enter into interest rate swaps by private agreement with highly rated financial institutions specialised in this type of operations.

In principle, the aggregate of the commitments relating to futures contracts, options and swap transactions on interest rates may not exceed the aggregate estimated market value of the assets to be hedged and held by the Sub-fund in the currency corresponding to those contracts.

The Management Company may, on behalf of each Sub-fund, enter into the transactions referred to under 14) and 15) above only if these transactions concern contracts which are traded on a regulated market operating regularly, being recognized and open to the public. With respect to options referred to under 12), 13) and 15) above, the Management Company, on behalf of each Sub-fund, may enter into OTC option transactions with first class financial institutions specialised in this type of transactions if such transactions are more advantageous to the Sub-fund or if quoted options having the required features are not available.

The Management Company need not comply with the investment limit percentages above when exercising subscription rights attaching to securities which form part of the Fund's assets.

If the above percentages are exceeded for reasons beyond the control of the Management Company or as a result of the exercise of subscription rights, the Management Company must adopt as a priority objective for its sales transactions the remedying of that situation, taking due account of the interests of the Fund's unitholders.

The Management Company shall, on behalf of each Sub-fund, not sell, purchase or loan securities except the Units of the Sub-fund, or receive loans, to or from (a) the Management Company, (b) its affiliated companies, (c) any director of the Management Company or its affiliated companies or (d) any major shareholder thereof (meaning a shareholder who holds, on his own account whether in his own or other name (as well as a nominee's name), 10% or more of the total issued outstanding shares of such a company) acting as principal or for their own account unless the transaction is made within the restrictions set forth in the Management Regulations, and, either (i) at a price determined by current publicly available quotations, or (ii) at competitive prices or interest rates prevailing from time to time, on internationally recognized securities markets or internationally recognized money markets.

The Management Company may not, on behalf of each Sub-fund, grant loans or act as guarantor on behalf of third parties.

The Management Company may from time to time impose further investment restrictions as shall be compatible with or in the interests of the unitholders, in order to comply with the laws and regulations of the countries where the Units of the Fund are placed.

For the avoidance of doubt, the Management Company may at any time, in the exercise of its reasonable judgment for the benefit of the Fund and the unitholders, instruct the Investment Managers to sell any assets of the Fund, whether to reduce the leverage effect of the exposure to overdrafts, or for any other reason. Further, the failure by the Management Company to take any such action shall in no way prejudice the Custodian's lien and related rights of sale and set-off under the Custodian Agreement with respect to the assets of the Fund.

7) Restrictions on issue of Units and Transfer of Units

The Fund has been organised under the Luxembourg law of 19th July, 1991 concerning undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public.

The sale of Units in the Fund is restricted to institutional investors and the Management Company will not accept to issue Units to investors who may not be considered as institutional investors. Further, the Management Company will not give effect to any transfer of Units which would result in a non-institutional investor becoming a unitholder in the Fund.

The Management Company will refuse the issue of Units or the transfer of Units, if there is not sufficient evidence that the investor to which the Units are sold or transferred is an institutional investor.

In considering the qualification of a subscriber or a transferee as an institutional investor, the Management Company will have due regard to the guidelines or recommendations (if any) of the competent supervisory authorities.

Institutional investors subscribing in their own name, but on behalf of a third party, must certify to the Management Company that such subscription is made on behalf of an institutional investor as aforesaid and the Management Company will require evidence that the beneficial owner of the Units is an institutional investor.

Units of any Sub-fund may not be transferred to any person or any entity without prior consent of the Management Company and the Custodian, which consent can only be withheld, in the circumstances described above, in the circumstances described in the following paragraph or in any other circumstances where any such transfer would be detrimental to such Sub-fund or its unitholders.

Furthermore, the Management Company may:

- (a) reject at its discretion any application for purchase of Units;
- (b) repurchase at any time the units held by unitholders who are excluded from purchasing or holding units.

The Units have not been registered under the U.S. Securities Act of 1933 (the «Securities Act»), and the Fund has not been registered under the U.S. Investment Company Act of 1940. The Units may not be offered, sold, transferred or delivered, directly or indirectly, in the United States, its territories or possessions or to U.S. Persons (as defined in Regulation S under the Securities Act) except to certain qualified U.S. institutions in reliance on certain exemptions from the registration requirements of the Securities Act and with the consent of the Management Company. Neither the Units nor any interest therein may be beneficially owned by any other U.S. Person. The Fund's Management Regulations restrict the sale and transfer of Units to U.S. Persons and the Management Company may repurchase Units held by a U.S. Person or refuse to register any transfer to a U.S. Person as it deems appropriate to assure compliance with such Act.

The acceptance of an investor's initial investment in any Sub-fund is subject to such investor entering into a Master Subscription Agreement with the Management Company and the Custodian, in the form attached to the Prospectus as an Appendix. For the avoidance of doubt, and notwithstanding anything to the contrary in these Management Regula-

tions or the Prospectus, no application for the purchase of Units will be accepted by the Management Company, unless such agreement has been signed by all parties.

8) Issue of Units

Units of each Sub-fund shall be issued by the Management Company, provided payment is made to the Custodian within such period as the Management Company may from time to time determine.

In order to facilitate the efficient settlement of transactions for the benefit of the Fund and its unitholders, the Management Company may authorise the Investment Managers to trade anticipatively on the basis of expected cash receipts from unitholders' subscriptions. However, the Investment Manager is only authorised to trade anticipatively in a manner such that the settlement date of the resulting market purchases co-incides with, or is later than, the expected settlement of the subscription, and on the provision that the Custodian accept it. The Management Company will ensure that adequate credit arrangements are in place with the Custodian to enable the timely settlement of trades executed anticipatively by the Investment Manager and due to settle on the expected subscription settlement date. There is no special cost to the Fund or fee by the Custodian or Management Company resulting from this structure. In any overdraft situation, normal overdraft charges will apply. Should these be due to the non-settlement of the subscription proceeds, the Master Subscription Agreement foresees recovery of these by the Fund from the defaulting subscriber. For the avoidance of doubt, in the event the Custodian has temporarily advanced cash or securities to the Fund or any Sub-fund, the Custodian has a first lien over a portion of the relevant Sub-fund's assets, equivalent to the amount of cash or securities advanced. For the avoidance of doubt, the custodian may exercise such lien only to the extent necessary to make itself whole.

Each Unit in each Sub-fund is, upon issue, entitled to participate equally with all other Units of such Sub-fund in any distribution upon declaration of dividends in respect of such Sub-fund or upon liquidation.

Units in each Sub-fund may be issued on any day which is a Valuation Date, which is defined for each Sub-fund in the relevant Appendix to the Prospectus, subject to the right of the Management Company at its discretion as stated hereafter, temporarily to discontinue such issue.

The Management Company shall issue Units in registered form, on the Valuation Date following the Valuation Date on which the application is accepted by the Management Company. Certificates of Units are not issued.

Fractional units may be issued, rounded to the nearest one-thousandth.

The issue price per unit of each Sub-fund will be the Net Asset Value per Unit of the relevant Sub-fund determined on the Valuation Date following the date on which the application for issue of Units is accepted.

Applications for the issue of units of each Sub-fund will be accepted at the office of the Management Company, provided the application is received prior to 8.00 a.m., Luxembourg time, on a Valuation Date. Any application received after 8.00 a.m., Luxembourg time, is deemed to be accepted on the following Valuation Date.

The Management Company may, however, in its sole discretion and at any time, deem an application for the issue of Units to be accepted only upon confirmation of receipt of cleared funds by the Custodian for the payment of such Units, regardless of the date on which the application is actually received.

The currency of payment will be the currency in which the Units of the relevant Sub-fund are denominated.

Payment shall be made in the form of a cash transfer to the order of the Custodian within four Business Days counting from and including the relevant Valuation Date on which the application is accepted.

Confirmation statements shall be delivered by the Management Company provided payment has been received by the Custodian. For the avoidance of doubt, Units are delivered via book entry transfer by the Management Company upon receipt of the issue price by the Custodian.

If the Management Company so decides, payment for Units may also be made by a contribution in kind, in which case such contribution will be valued by the auditor of the Fund at the expense of the contributing unitholder. Assets so contributed must be suitable in respect of the relevant Sub-fund's investment objective and restriction.

Pursuant to the law of February 19, 1973, as amended, to combat drug addiction, the law of April 5, 1993, as amended, and to the circulars of the supervisory authority IML 94/112 and LCB 98/153, professional obligations have been outlined to prevent the use of funds for money laundering purposes. As a result, the identity of subscribers (a certified copy of the passport or the identification card) and/or the statutes of financial intermediaries (a recent original extract of the relevant trade register and, where applicable or if requested, a certified copy of the business authorisation delivered by the competent local authorities, the Articles and Memorandum of Association for corporate identification and an authorized signature list) shall be disclosed to the Management Company. Such information shall be collected for compliance reasons only and shall be covered by confidentiality rules incumbent upon the Management Company and its appointed agents in Luxembourg.

9) Determination of net Asset Value

The Net Asset Value of Units of a Sub-fund is the value of the net assets attributable to this particular Sub-Fund, calculated in accordance with the provisions of these Management Regulations and the Prospectus of the Fund.

The Net Asset Value of Units of each Sub-fund in the Fund shall be expressed in the reference currency of the relevant Sub-fund as a per unit figure.

The Net Asset Value of the Units of each Sub-fund in the Fund, will be determined by the Management Company, or its appointed agents, on each Valuation Date defined for each Sub-fund in the relevant Appendix. The Net Asset Value per unit is calculated by dividing the value of the assets less the liabilities (including any provisions considered by the Management Company to be necessary or prudent) of each Sub-fund by the total number of Units outstanding as of the close of business in Luxembourg on the preceding Valuation Date. To the extent possible, investment income, interest payable, fees and other liabilities (including management fees) will be accrued daily.

Where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-fund, such liability is allocated to the relevant Sub-Fund. The Fund constitute a single entity. However, the assets attributable to one specified Sub-fund are only liable to debt, engagement and duties relating to this Sub-fund. In the relation between Unitholders, each Sub-fund is considered as a distinct entity.

The assets of the Fund shall be deemed to include:

- (a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (b) all bills and demand notes and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (c) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, subscription rights, warrants, options, future contracts and other investments and securities owned or contracted for the Fund;
- (d) all stock dividends, cash dividend and cash distributions receivable by the Fund (provided that the Management Company may make, on behalf of the Fund, adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Fund except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- (f) all forward currency contracts or other hedging instruments;
- (g) the preliminary expenses of the Fund insofar as the same have not been written off; and
- (h) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

- (a) all loans, bills and accounts payable;
- (b) all accrued or payable administrative expenses (including management company fees, Investment Manager fees, custodian fees, agent securities company fees and fees for the paying agent, registrar and transfer agent and administrative agent, withholding and other taxes);
- (c) all known liabilities, whether billed or unbilled, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividend declared by the Management Company on behalf of the Fund where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- (d) an appropriate provision for future taxes based on the total assets and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Management Company, and other reserves if any authorised and approved by the Management Company; and
- (e) all other liabilities of the Fund of whatsoever kind and nature except liabilities represented by units in the Fund. In determining the amount of such liabilities the Management Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

Unless otherwise provided in the Appendix of the concerned Sub-fund, the assets of the Fund will be valued as follows:

- (a) securities listed on a Stock Exchange or traded on any other regulated market will be valued at the last available closing price on such Stock Exchange or market. If a security is listed on several Stock Exchanges or markets, the last available closing price at the Stock Exchange or market which constitutes the main market for such securities, will be determining;
- (b) securities not listed on any Stock Exchange or traded on any regulated market will be valued at their last available market price;
- (c) securities for which no price quotation is available or for which the price referred to in (a) and/or (b) is not representative of the fair market value, will be valued at the reasonable fair price calculated prudently, and in good faith on the basis of their reasonable foreseeable sales prices reasonably estimated;
- (d) The value of any cash on hand, on loan or on deposit, bills, demand notes, promissory notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends, interest and such other payments shall be deemed to be the full amount thereof (less any applicable withholding tax) unless the Management Company shall have determined that any such asset is not worth the full amount thereof, in which event the value thereof shall be deemed to be such value as the Management Company shall deem to be the reasonable value thereof;
- (e) If the Sub-fund has sold or granted a call option over a security that it owns the final date for the exercise of which has not passed, there shall be taken into account the market value of such security regardless of the option position;
- (f) Any interest-bearing instruments with a remaining maturity of less than one year at the time of purchase shall be valued at cost plus accrued interest from its date of acquisition, adjusted by an amount equal to the algebraic sum of (i) any accrued interest paid on its acquisition and (ii) any premium or discount from its face amount paid or credited at the time of its acquisition, multiplied by a fraction the numerator of which is the number of days elapsed from its date of acquisition to the relevant valuation day and the denominator of which is the number of days between such acquisition date and the maturity date of such instruments;

Any interest-bearing instruments with a remaining maturity of more than one year at the time of purchase shall be valued at their market price. When their remaining maturity fall under one year, the Management Company, upon decision of the Investment Manager, may decide through a circular resolution to value them as stipulated above.

(g) Notwithstanding sub-clause (a) above, futures and options shall be valued at their liquidating value based upon the settlement price on the exchange on which the particular future or option is traded, provided that if a future or option could not be liquidated on the days as of which the Net Asset Value is determined due to the operation of daily limits or other rules of such exchange or other-wise, the settlement price on the first subsequent day on which such future or option could be liquidated shall be the basis for determining the liquidating value of such future or option for such day;

(h) In the case of any security, derivative instrument or other property which in the opinion of the Management Company would not be appropriately valued as above provided, the value thereof shall be determined from time to time in such manner as the Management Company shall from time to time determine;

(i) In the case of any asset realized or contracted to be realized at a known value, the net proceeds of such realization shall be taken into account in lieu of any other method of determining the value of such asset;

(j) The value of any interests in any investment fund purchased by the Sub-fund shall be the net asset value of such interest as most recently reported by such investment fund;

(k) The value of any assets shall be determined having regard to the full amount of any currency premium or discount which may be relevant;

(l) In relation to any other asset the value of such asset shall be based on a determination by the Management Company with advice from the Investment Manager as to the broadest and most representative market for such asset; and

(m) in relation to any asset (or liability) the value of such asset or liability shall be the amount which the Management Company determines represents the fair value thereof as determined in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles or otherwise determined in good faith.

In the event that extraordinary circumstances render such a valuation impracticable or inadequate, the Management Company is authorized, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Fund.

The Management Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of Units of each Sub-fund and in consequence the issue and repurchase of units in any of the following events:

- when one or more Stock Exchanges or markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Fund, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Fund are denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

- when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Management Company, disposal of the assets of the Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the unitholders;

- in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Fund or if, for any reason, the value of any asset of the Fund may not be determined as rapidly and accurately as required;

- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Fund are rendered impracticable or if purchases and sales of the applicable Sub-Fund's assets cannot be effected at normal rates of exchange.

If the creation of further Sub-funds might give rise to additional events which might require a suspension of the Net Asset Value calculation for such Sub-fund, the relevant case(s) of suspension will be specifically disclosed in the appendix of the relevant Sub-fund.

Any such suspension will be notified to those unitholders who have applied for repurchase or conversion if in the opinion of the Management Company such suspension is likely to exceed one week.

10) Allocation of Assets and Liabilities

There shall be established a pool of assets for each Sub-fund in the following manner:

(a) The proceeds from the issue of each Sub-fund shall be applied in the books of the Fund to the pool of assets established for that Sub-fund, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this section;

(b) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Fund to the same pool as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

(c) Where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;

(d) In the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated to all the pools pro rata to the Net Asset Values of the relevant Sub-fund;

(e) Upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on any Sub-fund, the Net Asset Value of such Sub-fund shall be reduced by the amount of such dividends.

11) Repurchase

Unitholders may, on any Valuation Date, request repurchase of their Units of any Sub-fund.

Application for repurchase must be made in writing to the Management Company.

Unless otherwise described in an Appendix of a specific Sub-fund, repurchase will be made at the Net Asset Value determined for the relevant Sub-fund on the Valuation Date following the date on which the application for repurchase was accepted, as determined in accordance with the terms of Article 9) above. This is provided that the application for repurchase of units is received by the Management Company prior to 8.00 a.m., Luxembourg time. Any repurchase request received after 8.00 a.m., Luxembourg time, is deemed to be accepted on the following Valuation Date. No repurchase fee will be charged.

The Management Company shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in the Sub-fund so that, under normal circumstances, repurchase of Units of any Sub-fund may be made promptly upon request by unitholders.

Payment of the repurchase price will be made by the Custodian or its agents in the currency in which the relevant Units are denominated, not later than four Business Days counting from and including the Valuation Date on which the request is accepted and subject to sufficient cash (and/or other assets, if applicable) being available in the relevant Sub-fund.

Where the timely settlement of repurchase instructions from unitholders depend on the cash proceeds of pending sale transactions of the Fund's assets, or where insufficient cash is available for the settlement of a repurchase instruction, the Custodian may, in either case, but is in no way obliged to, temporarily advance cash or securities to settle such repurchase instructions from unitholders. For the avoidance of doubt, in the event the Custodian has temporarily advanced cash or securities to the Fund or any Sub-fund, the Custodian has a first lien over a portion of the relevant Sub-fund's assets, equivalent to the amount of cash or securities advanced. For the avoidance of doubt, the custodian may exercise such lien only to the extent necessary to make itself whole.

If repurchase applications are received in respect of any one Valuation Date that, in the aggregate, exceeds 10% of the outstanding Units (outstanding on such Valuation Date) of a Sub-fund, the Custodian Bank and the Management Company may decide to repurchase such Units on a pro-rata basis. Any part of the repurchase so deferred will be treated as if the repurchase were received on the next Valuation Date and all following Valuation Dates (in relation to which the Custodian Bank and the Management Company have the same power) until the original request has been satisfied in full. The Custodian Bank will notify those unitholders who have applied for repurchase whenever this power is exercised. In such cases, payment may also be made, with the approval of the unitholders concerned, and without being detrimental to the remaining unitholders, in specie in the form of the Company's assets which will be valued in an auditor's report at the expense of the redeeming unitholder and in such manner as the Directors may determine.

The repurchase price of the Units of the concerned Sub-fund may, depending on the applicable Net Asset Value of Units of the concerned Sub-fund applicable on the date of repurchase, be higher or lower than the price paid at the time of subscription.

12) Conversion of Units

Unitholders wishing to convert units from one Sub-fund to another Sub-fund will be entitled to do so on any Valuation Date by tendering to the Management Company an irrevocable written request to convert to units of another Sub-Fund. Such request should specify the number of units to be converted. The number of Units issued upon conversion will be based upon the respective Net Asset Value of the two Sub-Funds, on the Valuation Date following the date on which the conversion request is received, provided such request is received in Luxembourg prior to 8.00 a.m., Luxembourg time, and shall be calculated as follows:

$$N1 = \frac{NAV2 \times N2}{NAV1}$$

N1: The number of units to be issued upon conversion.

N2: The number of unit requested for conversion

NAV1: Applicable Net Asset Value of units to be issued upon conversion

NAV2: Applicable Net Asset Value of units requested for conversion which is converted into the reference currency of units to be issued upon conversion at the applicable exchange rate on the applicable repurchase date

13) Charges of the Fund

The Management Company, the Custodian and the Investment Managers, Investment Sub-Advisers (if any) are entitled, for each Sub-fund, to fees disclosed in the Appendix of the concerned Sub-fund.

The other costs charged to the Fund include:

- all taxes which may be due on the assets and the income of the Fund;
- the reasonable disbursements and out-of-pocket expenses including without limitation telephone, telex, cable and postage expenses incurred by the Custodian and any custody charges of banks and financial institutions to whom the custody of assets of the Fund is entrusted;
- usual banking fees due on transactions involving securities held in the portfolio of the Fund (such fees to be included in the acquisition price and to be deducted from the selling price);
- the remuneration and reasonable out-of-pocket expenses of the Registrar and Transfer Agent, Domiciliary Agent, Administrative Agent and Paying Agent;
- legal and auditing expenses incurred by the Management Company or the Custodian while acting in the interests of the unitholders;
- the cost of preparing, and/or filing and printing of the Management Regulations and all other documents concerning the Fund including registration statements and prospectuses and explanatory memoranda with all authorities including local securities dealers' associations having jurisdiction over the Fund or the offering of Units of the Fund; the cost of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the unitholders, including the beneficial holders of the Units, and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the Net Asset Value; the cost of preparing and distributing notices to the unitholders; lawyers' and auditor's fees; and all similar administrative charges, including expenses directly incurred in offering or distributing the Units.

The setting up costs of the Fund will be amortised over a period not exceeding 5 years from the setting up of the Fund. These expenses will, in principle, be borne by the Sub-funds created at the launch of the Fund. In circumstances where another collective investment undertaking is amalgamated into a Sub-fund newly created for the purpose of such amalgamation, any unamortized setting up expenses of such other collective investment undertaking may be borne by the Sub-fund concerned and amortized together with any other setting up expenses of the Fund attributable to such Sub-fund. Where further Sub-funds are created in the future, such Sub-funds will bear, in principle, their own formation expenses. The Management Company may however decide for newly created Sub-funds to participate in the payment of the initial formation expenses of the Fund and for existing Sub-funds to participate in the formation expenses of newly

created Sub-funds in circumstances where this would appear to be more fair to the Sub-funds concerned and their respective unitholders. Any such decision will be reflected in the appendix of the Prospectus.

14) Accounting Year - Audit

The accounts of the Fund are closed each year on 31st December. The reference currency of the Fund is the USD.

The accounts of the Management Company will be audited by auditors appointed by Management Company.

The Management Company shall also appoint an auditor who shall, with respect to the assets of the Fund, carry out the duties prescribed by Luxembourg law.

15) Dividends

The Management Company may, in respect of each Sub-fund, declare dividends as determined in the Appendix of the relevant Sub-fund.

No distribution of dividends may be made as a result of which the total net assets of the Fund would fall below the equivalent in USD of EUR 1,239,468.

Dividends not claimed within five years from their due date will lapse and will revert to the Sub-fund.

16) Amendment of the Management Regulations

The Management Company may, upon approval of the Custodian, amend these Management Regulations in whole or in part at any time.

Amendments will become effective on the day of their publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

17) Publications

The latest Net Asset Value, the issue price and the repurchase price per unit of each Sub-fund will be available in Luxembourg at the registered office of the Management Company, or its appointed agents, and the Custodian.

The audited annual report and the unaudited semi-annual report of the Fund are made available to the unitholders at the registered offices of the Management Company, or its appointed agents, and the Custodian.

Any amendments to these Management Regulations will be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

18) Duration of the Fund - Liquidation

The Fund is established for an undetermined period. The Fund and any Sub-fund may be dissolved at any time by mutual agreement between the Management Company and the Custodian. The Fund may further be dissolved in any cases provided for by Luxembourg law. Any notice of dissolution of the Fund will be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg and in newspapers as the Board of Directors may determine, at least one of which must be a Luxembourg newspaper.

Any Sub-fund may be established for an undetermined or for a limited period and such period shall be set forth in the Prospectus.

In the event of dissolution, the Management Company will realise the assets of the Fund or the relevant Sub-fund in the best interests of the unitholders and the Custodian, upon instructions given by the Management Company, will distribute the net proceeds of liquidation, after deducting all liquidation expenses, attributable to each Sub-fund among the unitholders in proportion of their holdings of Units of each Sub-fund.

Unless the Board of Directors decides otherwise in the interests of, or in order to keep equal treatment between the unitholders, the unitholders of a Sub-fund concerned may continue to request repurchase or conversion of their Units free of repurchase or conversion charge.

The liquidation or the partition of the Fund or any Sub-fund may not be requested by a unitholder, nor by his heirs or beneficiaries.

19) Statute of Limitation

The claims of the unitholders against the Management Company or the Custodian will lapse five years after the date of the event which gave rise to such claims.

20) Applicable Law - Jurisdiction and Governing Language

Disputes arising between the unitholders, the Management Company and the Custodian shall be settled according to Luxembourg law and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Fund to the jurisdiction of courts of the countries, in which the Units of the Fund are offered and sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, with respect to matters relating to subscriptions and repurchases by unitholders resident in such countries, to the laws of such countries. English shall be the governing language for these Management Regulations provided however that the Management Company and the Custodian may, on behalf of themselves and the Fund, consider as binding the translation into languages of the countries in which the Units of the Fund are offered and sold with respect to Units sold to investors in such countries.

21) Governing Language

English shall be the governing language of the Management Regulations, provided however that the Management Company and the Custodian may, on behalf of themselves and the Fund, consider as binding the translation of the Management Regulations into languages of the countries in which the Units of the Fund are offered and sold with respect to Units sold to investors in such countries.

22) Tax Status

The Fund is subject to Luxembourg law in respect of its tax status. Under legislation and regulations currently prevailing in Luxembourg the Fund is subject to a capital tax on its net assets at an annual rate of 0.01% calculated and payable quarterly. Under present law neither the Fund nor the unitholders (except persons or companies who have or, in certain limited circumstances, formerly had their residence, registered office or a permanent establishment in Luxembourg) are subject to any Luxembourg tax on income or capital gains nor to any withholding or estate tax. The Fund collects the income produced by the securities in its portfolio after deduction of any withholding tax in the relevant countries.

Management Regulations as of April 16th, 2002.

Luxembourg, April 16th, 2002

STATE STREET MANAGEMENT S.A. / STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

J. J. H. Presber / M. F. Dobbins / M. P. Guibout

Senior Vice President / Vice President / Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567, fol. 17, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30429/000/657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2002.

INT'L WOOD TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 71.268.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

D. Fontaine

Gérant

(11261/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

PARFUMERIE BEAUTE-SELECTIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.776.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2002, vol. 269, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(11293/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

SYSTEME DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 38.774.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

(11319/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

SYSTEME DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 38.774.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

(11321/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

STATE STREET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

Les règlements de gestion de STATE STREET MANAGEMENT S.A., ont été enregistrés à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 17, case 7, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 avril 2001.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(30429A/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2002.

TREFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 55.060.

PROJET DE SCISSION*I. Description de la société à scinder*

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT (S.F.I.I.) S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.172, constituée sous le nom de FINANZIARIA D'INVESTIMENTO INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 mars 1988, numéro 75 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 31 décembre 2001, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, cet acte contenant le changement de la dénomination en SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT (S.F.I.I.) S.A.

La société a un capital de euros 52.000.000,- représenté par 5.200.000 actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, entièrement libérées.

Les actionnaires souhaitent scinder la société SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT (S.F.I.I.) S.A., Société Anonyme existante, ci après dénommée SFII S.A. par absorption sur deux sociétés existantes désignées ci-après collectivement par «les sociétés absorbantes» ou individuellement par leur dénomination respective.

II. Description des sociétés absorbantes

La scission de la société SFII S.A. entraînera l'augmentation de capital de deux sociétés:

- la société TREFINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, bd de la Pétrusse. Le capital de la société s'élèvera à EUR 70.552.530,- divisé en 7.055.253 actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune. L'augmentation de capital sera assortie d'une prime d'émission s'élevant à EUR 55.128.636,09.

- la société FIVECOM S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, bd de la Pétrusse. Le capital de la société s'élèvera à EUR 33.440,- divisé en 3.344 actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune. L'augmentation de capital sera assortie d'une prime d'émission s'élevant à EUR 6,09.

La décision de scinder la société SFII S.A., et de répartir le patrimoine de cette société entre les deux sociétés absorbantes de la manière décrite ci-après a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration de toutes les sociétés participant à la scission en leurs réunions du 24 avril 2002.

III. Modalités de la scission

1. La scission est fondée sur le bilan de la société SFII S.A. au 31 décembre 2001.

2. La scission prendra effet comptable entre la société à scinder et les sociétés absorbantes en date du 1^{er} janvier 2002 («la date d'effet»). A partir de cette date, les opérations de la société à scinder seront censées être conduites par cette société pour les sociétés absorbantes.

3. La répartition des éléments d'actif et de passif tel qu'ils résultent du bilan établi à la date du 31 décembre 2001 sera décrite de manière détaillée dans l'annexe 1.

4. En échange des éléments d'actif et de passif ainsi attribués aux sociétés absorbantes celles-ci émettront en faveur des actionnaires de la société à scinder les actions suivantes:

- TREFINANCE S.A.: 1.855.253 actions d'une valeur 10,- euros chacune.

- FIVECOM S.A.: 44 actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune.

Les actions de la société à scinder seront échangées de la manière suivante:

une action de la Société à scinder donne droit à 0,3567795 actions de TREFINANCE S.A et à 0,000008 actions de FIVECOM S.A.

Les modalités de remise des actions seront les suivantes:

L'échange des actions de la société à scinder contre les actions des sociétés absorbantes aura lieu immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur la scission, et sera fait par les sociétés absorbantes.

5. Les actions étant réparties entre les actionnaires de la société à scinder de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social, et tout les actionnaires y ayant renoncé, il pourra être fait abstraction d'un rap-

port écrit d'un expert indépendant par application de l'article 296 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

6. Les actionnaires de la société à scinder ne bénéficient d'aucun droits spéciaux, et il n'existe pas de porteur de titres autres que des actions.

7. Les actions nouvellement émises aux actionnaires de la société à scinder seront des actions nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire et leur conféreront des droits de vote et des droits aux dividendes ou au boni de liquidation éventuel tels qu'ils résulteront des statuts après leurs modifications suite aux actes d'augmentation de capital entraînés par la scission. Les actions nouvelles émises par les sociétés absorbantes donneront droit aux dividendes à partir du 1^{er} janvier 2002.

8. Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs, commissaires aux comptes de la société scindée.

9. La scission sera également soumise aux modalités suivantes:

a) les sociétés absorbantes acquerront les actifs de la société à scinder dans l'état où ils se trouvent à la date d'effet de la scission sans droit de recours contre la société à scinder pour quelque raison que ce soit;

b) la société à scinder garantit aux sociétés absorbantes que les créances cédées dans le cadre de la scission sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés;

c) les sociétés absorbantes sont redevables à partir de la date d'effet de la scission de tous impôts, taxes, charges et frais, ordinaires ou extraordinaires, échus ou non échus, qui grèvent les éléments d'actif ou de passif respectifs qui leur sont cédés par l'effet de la présente scission;

d) les sociétés absorbantes assureront à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui leur sont attribués et elles continueront d'exécuter dans la mesure de la répartition effectuée, tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la société à scinder;

e) les droits et les créances transmis aux sociétés absorbantes sont cédés à ces sociétés avec toutes les sûretés réelles ou personnelles qui y sont attachées. Les sociétés absorbantes seront ainsi subrogées, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la société à scinder en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage et autres droits similaires, de sorte que les sociétés absorbantes seront autorisées à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements, renouvellements et renonciations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage ou autres;

f) les sociétés absorbantes renonceront formellement à toutes actions résolutoires qu'elles auront contre la société à scinder du fait que ces sociétés absorbantes assumeront les dettes, charges et obligations de la société à scinder.

10. Par l'effet de cette scission, la société à scinder sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

11. L'approbation de cette scission par l'assemblée des actionnaires de la société à scinder est censée donner décharge pleine et entière à chacun des administrateurs et au commissaire aux comptes de la société à scinder pour l'exécution de toutes leurs obligations jusqu'à la date de cette assemblée générale.

12. La scission entraînera de plein droit les conséquences prévues par l'article 303 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La société ne possède aucun droit de propriété industrielle et intellectuelle, ni de droits réels autres que les sûretés réelles sur meubles et immeubles.

13. Les sociétés absorbantes procéderont à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la scission et à la cession de tous les avoirs et obligations par la société à scinder aux sociétés absorbantes.

14. Les documents sociaux, ainsi que les livres de la société à scinder seront gardés au siège social de la société TREFINANCE S.A. pour la durée prescrite par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

15. Le projet de scission sera à la disposition des actionnaires de la société à scinder au siège social de cette société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale, ensemble avec les comptes annuels et le rapport de gestion des trois derniers exercices.

16. Tous les actionnaires de la société SFII S.A., ont renoncé, conformément à l'article 296 de la loi de 1915, à l'application des dispositions des articles 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphes (1) e) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Approuvé par le Conseil d'Administration de la société SFII S.A., à scinder, dans sa réunion du 24 avril 2002, par le Conseil d'Administration de la société TREFINANCE S.A., absorbante, dans sa réunion du 24 avril 2002, et par le Conseil d'Administration de la société FIVECOM S.A., absorbante, dans sa réunion du 24 avril 2002.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

Signature

Le Président

Luxembourg, le 26 avril 2002.

Pour photocopie conforme

Signature

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 49, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31936/230/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT (S.F.I.I.) S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 27.172.

PROJET DE SCISSION*I. Description de la société à scinder*

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT (S.F.I.I.) S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.172, constituée sous le nom de FINANZIARIA D'INVESTIMENTO INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 mars 1988, numéro 75 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 31 décembre 2001, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, cet acte contenant le changement de la dénomination en SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT (S.F.I.I.) S.A.

La société a un capital de euros 52.000.000,- représenté par 5.200.000 actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, entièrement libérées.

Les actionnaires souhaitent scinder la société SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT (S.F.I.I.) S.A., Société Anonyme existante, ci après dénommée SFII S.A. par absorption sur deux sociétés existantes désignées ci-après collectivement par «les sociétés absorbantes» ou individuellement par leur dénomination respective.

II. Description des sociétés absorbantes

La scission de la société SFII S.A. entraînera l'augmentation de capital de deux sociétés:

- la société TREFINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, bd de la Pétrusse. Le capital de la société s'élèvera à EUR 70.552.530,- divisé en 7.055.253 actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune. L'augmentation de capital sera assortie d'une prime d'émission s'élevant à EUR 55.128.636,09.

- la société FIVECOM S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, bd de la Pétrusse. Le capital de la société s'élèvera à EUR 33.440,- divisé en 3.344 actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune. L'augmentation de capital sera assortie d'une prime d'émission s'élevant à EUR 6,09.

La décision de scinder la société SFII S.A., et de répartir le patrimoine de cette société entre les deux sociétés absorbantes de la manière décrite ci-après a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration de toutes les sociétés participant à la scission en leurs réunions du 24 avril 2002.

III. Modalités de la scission

1. La scission est fondée sur le bilan de la société SFII S.A. au 31 décembre 2001.

2. La scission prendra effet comptable entre la société à scinder et les sociétés absorbantes en date du 1^{er} janvier 2002 («la date d'effet»). A partir de cette date, les opérations de la société à scinder seront censées être conduites par cette société pour les sociétés absorbantes.

3. La répartition des éléments d'actif et de passif tel qu'ils résultent du bilan établi à la date du 31 décembre 2001 sera décrite de manière détaillée dans l'annexe 1.

4. En échange des éléments d'actif et de passif ainsi attribués aux sociétés absorbantes celles-ci émettront en faveur des actionnaires de la société à scinder les actions suivantes:

- TREFINANCE S.A.: 1.855.253 actions d'une valeur 10,- euros chacune.

- FIVECOM S.A.: 44 actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune.

Les actions de la société à scinder seront échangées de la manière suivante:

une action de la Société à scinder donne droit à 0,3567795 actions de TREFINANCE S.A et à 0,000008 actions de FIVECOM S.A.

Les modalités de remise des actions seront les suivantes:

L'échange des actions de la société à scinder contre les actions des sociétés absorbantes aura lieu immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur la scission, et sera fait par les sociétés absorbantes.

5. Les actions étant réparties entre les actionnaires de la société à scinder de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social, et tout les actionnaires y ayant renoncé, il pourra être fait abstraction d'un rapport écrit d'un expert indépendant par application de l'article 296 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

6. Les actionnaires de la société à scinder ne bénéficient d'aucun droits spéciaux, et il n'existe pas de porteur de titres autres que des actions.

7. Les actions nouvellement émises aux actionnaires de la société à scinder seront des actions nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire et leur conféreront des droits de vote et des droits aux dividendes ou au boni de liquidation éventuel tels qu'ils résulteront des statuts après leurs modifications suite aux actes d'augmentation de capital entraînés par la scission. Les actions nouvelles émises par les sociétés absorbantes donneront droit aux dividendes à partir du 1^{er} janvier 2002.

8. Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs, commissaires aux comptes de la société scindée.

9. La scission sera également soumise aux modalités suivantes:

a) les sociétés absorbantes acquerront les actifs de la société à scinder dans l'état où ils se trouvent à la date d'effet de la scission sans droit de recours contre la société à scinder pour quelque raison que ce soit;

b) la société à scinder garantit aux sociétés absorbantes que les créances cédées dans le cadre de la scission sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés;

c) les sociétés absorbantes sont redevables à partir de la date d'effet de la scission de tous impôts, taxes, charges et frais, ordinaires ou extraordinaires, échus ou non échus, qui grèvent les éléments d'actif ou de passif respectifs qui leur sont cédés par l'effet de la présente scission;

d) les sociétés absorbantes assureront à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui leur sont attribués et elles continueront d'exécuter dans la mesure de la répartition effectuée, tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la société à scinder;

e) les droits et les créances transmis aux sociétés absorbantes sont cédés à ces sociétés avec toutes les sûretés réelles ou personnelles qui y sont attachées. Les sociétés absorbantes seront ainsi subrogées, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la société à scinder en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage et autres droits similaires, de sorte que les sociétés absorbantes seront autorisées à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements, renouvellements et renoncations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage ou autres;

f) les sociétés absorbantes renonceront formellement à toutes actions résolutoires qu'elles auront contre la société à scinder du fait que ces sociétés absorbantes assumeront les dettes, charges et obligations de la société à scinder.

10. Par l'effet de cette scission, la société à scinder sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

11. L'approbation de cette scission par l'assemblée des actionnaires de la société à scinder est censée donner décharge pleine et entière à chacun des administrateurs et au commissaire aux comptes de la société à scinder pour l'exécution de toutes leurs obligations jusqu'à la date de cette assemblée générale.

12. La scission entraînera de plein droit les conséquences prévues par l'article 303 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La société ne possède aucun droit de propriété industrielle et intellectuelle, ni de droits réels autres que les sûretés réelles sur meubles et immeubles.

13. Les sociétés absorbantes procéderont à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la scission et à la cession de tous les avoirs et obligations par la société à scinder aux sociétés absorbantes.

14. Les documents sociaux, ainsi que les livres de la société à scinder seront gardés au siège social de la société TREFINANCE S.A. pour la durée prescrite par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

15. Le projet de scission sera à la disposition des actionnaires de la société à scinder au siège social de cette société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale, ensemble avec les comptes annuels et le rapport de gestion des trois derniers exercices.

16. Tous les actionnaires de la société SFIL S.A., ont renoncé, conformément à l'article 296 de la loi de 1915, à l'application des dispositions des articles 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphes (1) e) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Approuvé par le Conseil d'Administration de la société SFIL S.A., à scinder, dans sa réunion du 24 avril 2002, par le Conseil d'Administration de la société TREFINANCE S.A., absorbante, dans sa réunion du 24 avril 2002, et par le Conseil d'Administration de la société FIVECOM S.A., absorbante, dans sa réunion du 24 avril 2002.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

Signature
Le Président

Luxembourg, le 26 avril 2002.

Pour photocopie conforme
Signature

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 49, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31937/230/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

C.V. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8883 Koerich, 18, rue de Goebblange.

R. C. Luxembourg B 71.569.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2002, vol. 269, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(11294/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

FIVECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 69.638.

PROJET DE SCISSION*I. Description de la société à scinder*

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT (S.F.I.I.) S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.172, constituée sous le nom de FINANZIARIA D'INVESTIMENTO INTERNATIONAL S.A., suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire, alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 mars 1988, numéro 75 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 31 décembre 2001, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, cet acte contenant le changement de la dénomination en SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT (S.F.I.I.) S.A. .

La société a un capital de euros 52.000.000,- représenté par 5.200.000 actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, entièrement libérées.

Les actionnaires souhaitent scinder la société SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENT (S.F.I.I.) S.A., Société Anonyme existante, ci après dénommée SFII S.A. par absorption sur deux sociétés existantes désignées ci-après collectivement par «les sociétés absorbantes» ou individuellement par leur dénomination respective.

II. Description des sociétés absorbantes

La scission de la société SFII S.A. entraînera l'augmentation de capital de deux sociétés:

- la société TREFINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, bd de la Pétrusse. Le capital de la société s'élèvera à EUR 70.552.530,- divisé en 7.055.253 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune. L'augmentation de capital sera assortie d'une prime d'émission s'élevant à EUR 55.128.636,09.

- la société FIVECOM S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, bd de la Pétrusse. Le capital de la société s'élèvera à EUR 33.440,- divisé en 3.344 actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune. L'augmentation de capital sera assortie d'une prime d'émission s'élevant à EUR 6,09.

La décision de scinder la société SFII S.A., et de répartir le patrimoine de cette société entre les deux sociétés absorbantes de la manière décrite ci-après a été approuvée à l'unanimité par le conseil d'administration de toutes les sociétés participant à la scission en leurs réunions du 24 avril 2002.

III. Modalités de la scission

1. La scission est fondée sur le bilan de la société SFII S.A. au 31 décembre 2001.

2. La scission prendra effet comptable entre la société à scinder et les sociétés absorbantes en date du 1^{er} janvier 2002 («la date d'effet»). A partir de cette date, les opérations de la société à scinder seront censées être conduites par cette société pour les sociétés absorbantes.

3. La répartition des éléments d'actif et de passif tel qu'ils résultent du bilan établi à la date du 31 décembre 2001 sera décrite de manière détaillée dans l'annexe 1.

4. En échange des éléments d'actif et de passif ainsi attribués aux sociétés absorbantes celles-ci émettront en faveur des actionnaires de la société à scinder les actions suivantes:

- TREFINANCE S.A.: 1.855.253 actions d'une valeur 10,- euros chacune.

- FIVECOM S.A.: 44 actions d'une valeur nominale de 10,- euros chacune.

Les actions de la société à scinder seront échangées de la manière suivante:

une action de la Société à scinder donne droit à 0,3567795 actions de TREFINANCE S.A et à 0,000008 actions de FIVECOM S.A.

Les modalités de remise des actions seront les suivantes:

L'échange des actions de la société à scinder contre les actions des sociétés absorbantes aura lieu immédiatement après l'assemblée générale des actionnaires appelée à se prononcer sur la scission, et sera fait par les sociétés absorbantes.

5. Les actions étant réparties entre les actionnaires de la société à scinder de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social, et tout les actionnaires y ayant renoncé, il pourra être fait abstraction d'un rapport écrit d'un expert indépendant par application de l'article 296 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

6. Les actionnaires de la société à scinder ne bénéficient d'aucun droits spéciaux, et il n'existe pas de porteur de titres autres que des actions.

7. Les actions nouvellement émises aux actionnaires de la société à scinder seront des actions nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire et leur conféreront des droits de vote et des droits aux dividendes ou au boni de liquidation éventuel tels qu'ils résulteront des statuts après leurs modifications suite aux actes d'augmentation de capital entraînés par la scission. Les actions nouvelles émises par les sociétés absorbantes donneront droit aux dividendes à partir du 1^{er} janvier 2002.

8. Aucun avantage particulier n'a été attribué aux administrateurs, commissaires aux comptes de la société scindée.

9. La scission sera également soumise aux modalités suivantes:

a) les sociétés absorbantes acquerront les actifs de la société à scinder dans l'état où ils se trouvent à la date d'effet de la scission sans droit de recours contre la société à scinder pour quelque raison que ce soit;

b) la société à scinder garantit aux sociétés absorbantes que les créances cédées dans le cadre de la scission sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés;

c) les sociétés absorbantes sont redevables à partir de la date d'effet de la scission de tous impôts, taxes, charges et frais, ordinaires ou extraordinaires, échus ou non échus, qui grèvent les éléments d'actif ou de passif respectifs qui leur sont cédés par l'effet de la présente scission;

d) les sociétés absorbantes assureront à partir de la date d'effet tous les droits et toutes les obligations qui sont attachés aux éléments d'actif et de passif respectifs qui leur sont attribués et elles continueront d'exécuter dans la mesure de la répartition effectuée, tous les contrats en vigueur à la date d'effet sans possibilité de recours contre la société à scinder;

e) les droits et les créances transmis aux sociétés absorbantes sont cédés à ces sociétés avec toutes les sûretés réelles ou personnelles qui y sont attachées. Les sociétés absorbantes seront ainsi subrogées, sans qu'il y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la société à scinder en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

La subrogation s'appliquera plus particulièrement à tous les droits d'hypothèque, de saisie, de gage et autres droits similaires, de sorte que les sociétés absorbantes seront autorisées à procéder à toutes les notifications, à tous les enregistrements, renouvellements et renonciations à ces droits d'hypothèque, de saisie, de gage ou autres;

f) les sociétés absorbantes renonceront formellement à toutes actions résolutoires qu'elles auront contre la société à scinder du fait que ces sociétés absorbantes assumeront les dettes, charges et obligations de la société à scinder.

10. Par l'effet de cette scission, la société à scinder sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.

11. L'approbation de cette scission par l'assemblée des actionnaires de la société à scinder est censée donner décharge pleine et entière à chacun des administrateurs et au commissaire aux comptes de la société à scinder pour l'exécution de toutes leurs obligations jusqu'à la date de cette assemblée générale.

12. La scission entraînera de plein droit les conséquences prévues par l'article 303 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La société ne possède aucun droit de propriété industrielle et intellectuelle, ni de droits réels autres que les sûretés réelles sur meubles et immeubles.

13. Les sociétés absorbantes procéderont à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la scission et à la cession de tous les avoirs et obligations par la société à scinder aux sociétés absorbantes.

14. Les documents sociaux, ainsi que les livres de la société à scinder seront gardés au siège social de la société TREFINANCE S.A. pour la durée prescrite par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

15. Le projet de scission sera à la disposition des actionnaires de la société à scinder au siège social de cette société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale, ensemble avec les comptes annuels et le rapport de gestion des trois derniers exercices.

16. Tous les actionnaires de la société SFII S.A., ont renoncé, conformément à l'article 296 de la loi de 1915, à l'application des dispositions des articles 294 paragraphes (1), (2) et (4) et 295 paragraphes (1) e) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Approuvé par le Conseil d'Administration de la société SFII S.A., à scinder, dans sa réunion du 24 avril 2002, par le Conseil d'Administration de la société TREFINANCE S.A., absorbante, dans sa réunion du 24 avril 2002, et par le Conseil d'Administration de la société FIVECOM S.A., absorbante, dans sa réunion du 24 avril 2002.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

Signature
Le Président

Luxembourg, le 26 avril 2002.

Pour photocopie conforme
Signature

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2002, vol. 567, fol. 49, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31938/230/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

FIORSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 52, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 45.212.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2002, vol. 269, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(11295/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

BRASSERIE NEW LAGUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 352, route d'Esch.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Nicola Milone, indépendant, demeurant à L-2222 Luxembourg, 150, rue de Neudorf.

Lequel comparant déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois, à ces fins, arrête le projet des statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de BRASSERIE NEW LAGUNE, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège social est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100), de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-), chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Nicola Milone, prédit, cent parts sociales	100 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

L'associé reconnaît que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

La valeur de la part sociale est déterminée par les associés.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire, le cas échéant.**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille deux.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement l'associé de la société à responsabilité limitée BRASSERIE NEW LAGUNE, S.à r.l., ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réuni en assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique et administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Nicola Milone, prédit.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-4451 Belvaux, 352, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Milone, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2002, vol. 874, fol. 81, case 2. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2002.

N. Muller.

(11337/224/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

OPEN JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.121.

Par lettre recommandée adressée le 28 janvier 2002 à la société OPEN JOB S.A. dont le siège social a été transféré en date du 28 janvier 2002 au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société OPEN JOB S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11308/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

OPEN JOB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 80.121.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 28 janvier 2002 a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes et Madame Andrea Dany et nomme comme nouveaux administrateurs, en leur remplacement:

- Monsieur Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;

- Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg;

- la société EDIFAC S.A., avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

- Monsieur Cristiano Cortella, administrateur de société, domicilié professionnellement à CH-Lugano, 14, Corso Elvezia.

3. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de CeDerLux-Services, S.à r.l., et nomme en son remplacement la société TRUSTAUDIT S.A. avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

4. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux quatre administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour leurs mandats et gestion jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11309/693/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

GAMBALE ROOFING TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 84.761.

EXTRAIT

Par lettre adressée au Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2002, M. Vittorio Merli a remis sa démission en tant qu'administrateur de la société.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11310/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

ARMATEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, Philippe II.
R. C. Luxembourg B 36.933.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

(11314/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

PALLAS INVEST, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.554.

In the year two thousand and two, on the twenty-fifth of April.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the holding company established in Luxembourg under the denomination of PALLAS INVEST, R.C Number B 29.554, with its principal office in Luxembourg.

The Company was organized as a société anonyme pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 24th, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 78 of 29th March 1989.

The Articles of Incorporation have been amended several times and the last time by a deed of the undersigned notary, dated October 30th, 2001 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1039 of 20th November, 2001.

The meeting begins at eleven-thirty a.m., Mr Renaud Rivain, Managing-Director of the Company, residing in Madrid, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Margret Astor, Company Director, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Susie Pover, administrator, residing in London.

The Chairman then states:

I.- That this general meeting has been duly convened by notices sent to all shareholders on April 12, 2002 by special courier or by registered mail.

The receipts are deposited on the desk of the meeting for inspection.

II.- That the agenda of the meeting provides for the Company's shareholders to vote on the following resolutions:

Resolved, that (i) a reduction of the Company's share premium from Euros 4,178,888.- to nil and (ii) a payment of Euros 4,178,888.- being the amount of such reduction to its shareholders of record as of 12 April 2002 pro rata to their respective shareholdings in the Company be, and the same hereby are, agreed and adopted; and

Resolved, that the second paragraph of Article 5.1 of the Articles of the Company be, and hereby is, deleted in its entirety.

III.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the Bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the members of the Bureau of the meeting, shall remain attached to this deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV.- That it appears from the said attendance list that out of the 1,009,847 shares of a par value of 2.- Euros each, representing the total capital of 2,019,694.- Euros, 983,629 shares are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the item on its agenda.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by an unanimous vote of the shares duly represented at this meeting:

First resolution

The General Meeting resolves that:

- (i) a reduction of the Company's share premium from Euros 4,178,888.- to nil; and
- (ii) a payment of Euros 4,178,888.- being the amount of such reduction to its shareholders of record as of April 12, 2002 pro rata to their respective shareholdings in the Company be, and the same hereby are, agreed and adopted.

This repayment is submitted to the provisions of article 69 (2) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

The General Meeting resolves that in consequence of the preceding resolution the second paragraph of Article 5.1 of the Articles of Incorporation of the Company be, and hereby is, deleted in its entirety.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at twelve.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de PALLAS INVEST, R.C. numéro B 29.554, ayant son siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 novembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 78 du 29 mars 1989.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1039 du 20 novembre 2001.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Renaud Rivain, administrateur-délégué de la Société, demeurant à Madrid.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Margret Astor, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Susie Pover, responsable administrative, demeurant à Londres.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des avis envoyés à tous les actionnaires en date du 12 avril 2002 par courrier spécial ou lettre recommandée.

Les récépissés de dépôt ont été déposés pour inspection sur le bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée invite les actionnaires de la Société à se prononcer sur les résolutions suivantes:

Décider, (i) qu'une réduction de la prime d'émission de la Société de euros 4.178.888,- à zéro et (ii) qu'un paiement d'un montant de euros 4.178.888,- correspondant au montant de ladite réduction, à ses actionnaires en date du 12 avril 2002 au pro rata de leurs droits respectifs dans la Société sont approuvés et adoptés; et

Décider, que le deuxième alinéa de l'article 5.1 des statuts de la Société soit supprimé intégralement.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les 1.009.847 actions d'une valeur nominale de 2,- euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de 2.019.694,- euros, 983.629 actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être reconnue régulièrement constituée, a adopté, après délibération, les résolutions suivantes par vote unanime des actions dûment représentées à la présente assemblée:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide:

(i) qu'une réduction de la prime d'émission de la Société de euros 4.178.888,- à zéro et

(ii) qu'un paiement d'un montant de euros 4.178.888,-, correspondant au montant de ladite réduction, à ses actionnaires en date du 12 avril 2002 au pro rata de leurs droits respectifs dans la Société sont approuvés et adoptés.

Ce remboursement est soumis aux dispositions de l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'Assemblée Générale décide que le deuxième alinéa de l'article 5.1 des statuts de la Société soit supprimé intégralement.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Rivain, M. Astor, S. Pover, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 135S, fol. 13, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2002.

A. Schwachtgen.

(31934/230/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

PALLAS INVEST, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 29.554.

Statuts coordonnés suivant l'acte n°492 du 25 avril 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2002.

A. Schwachtgen.

(31935/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2002.

GARANTIDATA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand'rue.

R. C. Luxembourg B 67.034.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

(11317/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

AGN HORSBURGH & CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 75.354.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société, tenue le 22 janvier 2002, au siège social que:

1. L'Assemblée a décidé de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, au taux de change de quarante virgule trois mille trois cent nonante-neuf francs (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR), soit de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à douze mille trois cent nonante-quatre virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à partir du 1^{er} janvier 2001.

2. L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent nonante-quatre virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) par incorporation de réserves.

3. L'Assemblée a décidé d'adapter la valeur nominale des actions à cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par action.

4. L'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (125,- EUR) chacune.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Pour AGN HORSBURGH & CO, S.à r.l.

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11411/759/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

SAFRAGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4353 Esch-sur-Alzette, 4, rue J. Wolter.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Pascale Cestar, employée privée, demeurant à L-4353 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jean Wolter.

Laquelle comparante déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois, à ces fins, arrête le projet des statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de SAFRAGEST, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet les gérances de copropriétés d'immeubles.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent parts sociales (100), de cent vingt quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Madame Pascale Cestar, prédate, cent parts sociales 100 parts

Total: cent parts sociales 100 parts

L'associé reconnaît que le capital de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

La valeur de la part sociale est déterminée par les associés.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire, le cas échéant.**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille un.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente cinq mille (35.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Présentement l'associée de la société à responsabilité limitée SAFRAGEST, S.à r.l., ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunie en assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

Est nommée gérant technique et administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Pascale Cestar, prédite.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-4353 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jean Wolter.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Cestar, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2002, vol. 874, fol. 81, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2002.

N. Muller.

(11338/224/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

EUROWEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.837.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 25 janvier 2002 a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes et Madame Andrea Dany et nomme comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Jean Lambert, Maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;

- Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg;

- la société EDIFAC S.A., avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

3. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de CeDerLux-Services, S.à r.l., et nomme en son remplacement la société TRUSTAUDIT S.A. avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

4. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux quatre administrateurs et au commissaire aux comptes sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11311/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

EUROWEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.837.

Par lettre recommandée adressée le 25 janvier 2002 à la société EUROWEB S.A. dont le siège social a été transféré en date du 25 janvier 2002 au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société EUROWEB S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 janvier 2002.

Pour publication

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11313/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

TORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 76.775.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

(11320/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

INTERACTIVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.015.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

(11322/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

HONDAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 46.998.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 janvier 2002 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 octobre 2002. Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11297/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

HONDAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 46.998.

Les comptes annuels au 31 octobre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 10, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés	- 27.472.379 LUF
Perte de l'exercice 1999	- 600.174 LUF
Report à nouveau	- 28.072.553 LUF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(11298/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

HONDAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 46.998.

Les comptes annuels au 31 octobre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 10, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau	- 28.072.553 LUF
Bénéfice de l'exercice 2000	62.807.894 LUF
./ Affectation à la réserve légale.	- 125.000 LUF
Report à nouveau	<u>34.610.341 LUF</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(11299/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

HONDAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 46.998.

Les comptes annuels au 31 octobre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 10, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

Report à nouveau	34.610.341 LUF
Bénéfice de l'exercice 2001	177.231 LUF
Report à nouveau	<u>34.787.572 LUF</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(11300/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

PRECIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 64.245.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

(11323/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

CLUBSTONE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 75.836.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

(11324/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

OAKLEY TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, Philippe II.
R. C. Luxembourg B 72.072.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

(11325/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

SANDERSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(11370/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

FISHING WORLD, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 68.674.

L'an deux mille un, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

La société à responsabilité limitée PME CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise,
ici représentée par son gérant unique Guy Stamet, directeur de société, demeurant à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FISHING WORLD (RC Luxembourg B numéro 68.674), avec siège social à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 février 1999, publié au Mémorial C numéro 359 du 20 mai 1999,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 640 du 7 septembre 2000.

- Que le capital social est fixé à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) divisé en mille cinq cents (1.500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associée unique décide de convertir le capital social de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF) en trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre virgule zéro deux euros (37.184,02 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent quinze virgule quatre-vingt-dix-huit euros (315,98 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-sept mille cent quatre-vingt-quatre virgule zéro deux euros (37.184,02 EUR) à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de trois cent quinze virgule quatre-vingt-dix-huit euros (315,98 EUR) a été apporté en numéraire par l'associée unique de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associée unique décide de remplacer les mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents Euros (37.500,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par la société à responsabilité limitée PME CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise.»

Cinquième résolution

L'associée unique décide d'insérer un alinéa derrière le premier alinéa de l'objet social ayant la teneur suivante:

«**Art. 2. 2^{ème} alinéa.** La société a pour objet toute exploitation dans le domaine de l'alimentation.»

Sixième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de

- Monsieur Henri Hengel, employé, demeurant à Derenbach, comme gérant technique, et de

- la société à responsabilité limitée PME CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise, comme gérante administrative de la société.

Septième résolution

L'associée unique décide de nommer à la fonction de gérant unique de la société:

- Monsieur Guy Stamet, directeur de société, demeurant à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de vingt-sept mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 12.746,60 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Stamet - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2001, vol. 516, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

J. Seckler.

(11361/231/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

CBG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 79.531.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 8 novembre 2001, le Conseil d'Administration de CBG SICAV a décidé:

- d'accepter, avec effet au 8 novembre 2001, la démission de Monsieur Jean-Louis Sabet en qualité d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société;

- de désigner comme Président du Conseil d'Administration de la société Monsieur Olivier Reymond, administrateur de CBG SICAV depuis le 19 septembre 2001, en remplacement de Monsieur Jean-Louis Sabet démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 7, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11341/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

CBG ALTERNATIVE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 79.966.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 15 novembre 2001, le Conseil d'Administration de CBG ALTERNATIVE SICAV a décidé:

- d'accepter, avec effet au 15 novembre 2001, la démission de Mme Joëlle Aractingi Weiss de sa fonction d'Administrateur et de M. Jean-Louis Sabet de sa fonction de Président du Conseil d'Administration

- de coopter M. Olivier Reymond en qualité de Président du Conseil d'Administration de la SICAV et M. Jean-Stéphane Lods en qualité d'Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 7, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11342/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 30.350.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le conseil d'administration

En date du 28 novembre 2001, le conseil d'administration de ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A. a décidé:

- d'accepter les démissions de Messieurs Antonio Scalvini et Guido Giubergia en qualité d'Administrateurs;

- d'accepter la cooptation de Messieurs Umberto Giraud et Fabio Gallia en remplacement de Messieurs Antonio Scalvini et Guido Giubergia, démissionnaires.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Le Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 7, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11343/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

GENERALI MULTIMANAGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 71.813.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 14 janvier 2002

En date du 14 janvier 2002, le Conseil d'Administration a décidé:

- de coopter M. Christian Ferry comme membre du Conseil d'Administration, en remplacement de M. Mario Bartolozzi, démissionnaire.

La prochaine Assemblée Générale des Actionnaires procédera à son élection définitive.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 7, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11344/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

BONUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 56.395.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 novembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2001, vol. 516, fol. 36, case 7.

I.- Que la société anonyme BONUS S.A., ayant son siège social à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome, R.C. Luxembourg section B numéro 56.395, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 635 du 7 décembre 1996.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

Pour extrait conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 janvier 2002.

J. Seckler.

(11351/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS EXEMPTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 61.767.

L'an deux mille un.

Le trente novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS EXEMPTES S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.767, constituée sous la dénomination de TURNBERRY HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 119 du 25 février 1998, et dont la dénomination a été changée en SOCIETE DE PARTICIPATIONS EXEMPTES S.A. suivant acte reçu par le même notaire Jean-Paul Hencks en date du 24 février 1998, publié au Mémorial C numéro 388 du 28 mai 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Eddy Dôme, employé privé, demeurant à Bastogne (Belgique). Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Melissa Virahsawmy, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des 1.250 actions de la société.
- 2.- Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer en EUR.
- 3.- Augmentation du capital social de 269.013,31 EUR, en vue de le porter de son montant actuel après conversion de 30.986,69 EUR à 300.000,- EUR, sans création et émission d'actions nouvelles.
- 4.- Libération intégrale du montant de l'augmentation de capital.
- 5.- Remplacement des 1.250 actions sans désignation de valeur nominale par 3.000 actions de 100,- EUR chacune.
- 6.- Modification afférente de l'article 3, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille deux cent cinquante (1.250) actions de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-neuf mille treize virgule trente et un euro (269.013,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euro (30.986,69 EUR) à trois cent mille euro (300.000,- EUR), sans création et émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite, de commun accord des actionnaires, par la société anonyme LA PLATA S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATIONS EXEMPTÉES S.A., prédésignée, de sorte que la somme de deux cent soixante-neuf mille treize virgule trente et un euro (269.013,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes sans expression de valeur nominale par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trois cent mille Euro (300.000,- EUR), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à 10.851.970,02 LUF. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Dôme - Virahsawmy - Moinet - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2001, vol. 516, fol. 40, case 12. – Reçu 108.520 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

J. Seckler.

(11358/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

34500

F.P.D. FUTURE PATENTS DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 18.868.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 décembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2001, volume 516, folio 41, case 5.

I.- Que la société anonyme F.P.D. FUTURE PATENTS DEVELOPMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, R.C. Luxembourg section B numéro 18.868, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 1981, publié au Mémorial C numéro 25 du 9 février 1982.

II.- Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

J. Seckler.

(11354/231/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

PHOSPHORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R. C. Luxembourg B 56.056.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 novembre 2001, enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2001, vol. 516, fol. 36, case 8.

I. Que la société anonyme PHOSPHORE S.A., ayant son siège social à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome, R.C. Luxembourg section B numéro 56.056, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 1996, publié au Mémorial C numéro 581 du 11 novembre 1996.

II. Que suite de la réunion de toutes les actions dans une seule main, celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III. Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 janvier 2002.

(11355/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

13 PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2317 Howald, 13, rue Général Patton.

R. C. Luxembourg B 79.184.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société 13 PRODUCTIONS S.A. du 21 janvier 2002 que:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Marthe Gastaldi de son mandat d'administrateur et lui donne quitus pour l'exécution de son mandat

Deuxième et dernière résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

- EXECUTIVE 13 LIMITED avec siège social à Londres.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 21 janvier 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2002, vol. 563, fol. 73, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11414/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

N.I.C. BUILDING SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2-4, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 29.729.

Conformément aux dispositions légales, les associés ont décidé de convertir le capital social en EUR et de le porter à EUR 12.500,- représenté par 500 parts de 25,- EUR chacune.

Par conséquent, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2002, vol. 563, fol. 51, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11367/502/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

ANTHEMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe .
R. C. Luxembourg B 59.901.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(11369/207/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

FINDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(11371/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Subscribed Capital: 24,495,650.- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.252.

Les Associés de KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., ont approuvé en date du 13 décembre 2001 le transfert des actions de J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN), L.P. à JPMP PENTAPLAST HOLDING, S.à r.l.

L'actionnariat de KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., se composait comme suit:

Associés	Actions ordinaires	Actions préférentielles
PENTAPLAST LUXEMBOURG I, S.à r.l.....	87.360	688.000
J.P. MORGAN PARTNERS (BHCA) L.P.....	19.292	151.942
J.P. MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS, L.P.	1.951	15.362
JPMP PENTAPLAST HOLDING	597	4.696
Total.....	109.200	860.000

Suite à l'augmentation de capital du 22 janvier 2002, les associés suivants ont souscrit aux parts sociales ci-après détaillées:

Dr Heinz Gärtner	1.656	1.886
M. Norbert Gunderlach.....	1.656	1.886
M. Tom Goeke	1.656	1.886
Total.....	4.968	5.658

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11438/581/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

OCTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(11372/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

FIMERIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(11373/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

WESTLEY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. D'Huart.

(11374/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

LIECHFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.789.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} février 2002.

F. Kessler.

(11383/219/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

ANTIOCHUS CAPITAL, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(11389/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

ANTIOCHUS CAPITAL, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(11390/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

SETTANNI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 4-10, boulevard d'Avranches.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2002, vol. 296, fol. 76, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

(11402/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

CA'NOVA S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 61.888.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme CA'NOVA S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61888, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 138 du 5 mars 1998, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 novembre 2001, en voie de publication au Mémorial C, ayant un capital social de quatre milliards de liras italiennes (4.000.000.000,- ITL).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Isabel Costa, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
- 3.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Décharge à donner au Liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 5.- Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
- 6.- Conservation des livres et documents de la société.
- 7.- Clôture de la liquidation.
- 8.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de ne pas payer de dividende de liquidation mais que les actifs nets sont disponibles aux actionnaires pour distribution.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Septième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de trente-huit mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 83.335.200,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gehlen - T. Grosjean - I. Costa - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2001, vol. 516, fol. 48, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial

Junglinster, le 1^{er} février 2002

J. Seckler.

(11346/231/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

CINE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour CINE INVEST S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / C. Day-Royemans

(11424/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

CINE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2002, MM. Max Galowich, juriste, adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt, L-1019 Luxembourg, Jean-Paul Frank, expert-comptable, adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt, L-1019 Luxembourg et Paul Huberty, expert-comptable, adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt, L-1019 Luxembourg ont été appelés aux fonctions d'Administrateurs en remplacement des sociétés LANNAGE S.A., VALON S.A. et NEXIS S.A., démissionnaires.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., 4, rue Henri Schnadt, L-1019 Luxembourg a été appelée, lors de la même assemblée, aux fonctions de Commissaire aux comptes, en remplacement de la société AUDIT TRUST S.A., Luxembourg, démissionnaire.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Lors de la même assemblée, le siège social a été transféré au 16, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour CINE INVEST S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Royemans / P. Frédéric

Conseiller

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 20, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11421/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

CARBELUX S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société de droit des Iles Vierges Britanniques EMERALD MANAGEMENT LTD, avec siège social à Wickham's Cay, P.O. Box 3161 Road Town Tortola (BVI), inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 82427, ici représentée par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à Wiltz, 10, avenue Nicolas Kreins,

agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 18 janvier 2001.

2) La société de droit des Iles Vierges Britanniques LAUREN BUSINESS LTD, avec siège social à Wickham's Cay, P.O. Box 3161 Road Town Tortola (BVI), inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 81429,

ici représentée par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à Wiltz, 10, avenue Nicolas Kreins,

agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 janvier 2002.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varient par le comparant et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

Lequel comparant, agissant comme prémentionné, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer pour compte de ses mandantes.

Titre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de CARBELUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société a pour objet tous travaux de carrelage, achat et vente de matières premières et de matériel utilisé par le carreleur ainsi que la location de ces machines et moyens de transport à des tiers.

La société a également pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra également acquérir toutes participations dans des sociétés civiles ou commerciales immobilières.

La société a pour objet également la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Elle pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ayant un objet social similaire ou connexe et notamment dans des entreprises ou sociétés dont l'objet serait de nature à favoriser le développement de son patrimoine.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas, l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président. En cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises, à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires de la société.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 12. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 17.30 heures, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV. Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. - EMERALD MANAGEMENT LTD, prédésignée, trente actions.	30 actions
2. - LAUREN BUSINESS LTD, prédésignée, une action	1 action
Total: trente et une	<u>31 actions</u>

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, charges et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à Wiltz, 10, avenue Nicolas Kreins,
- b) Madame Valérie Neto, employée privée, demeurant à F-54400 Longwy-Haut, 3, rue Villatte,
- c) Madame Liliane Peiffer, employée privée, demeurant à L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.

- 2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l, avec siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.

- 3.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

- 4.- L'adresse de la société est fixée à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états, et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thillens, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 2002, vol. 874, fol. 78, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2002.

B. Moutrier.

(11340/272/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

TOITURE MILLER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4930 Bascharage, 124A, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 29.966.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2002, vol. 322, fol. 34, case 6/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2002.

TOITURE MILLER FRERES, S.à r.l.

Signature

(11403/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

KALYDON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 59.772.

DISSOLUTION

L'an deux mille un.

Le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding KALYDON HOLDING S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 59.772, constituée suivant acte reçu Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juin 1997, publié au Mémorial C numéro 535 du 30 septembre 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 85 du 10 février 1998, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2001, en voie de publication au Mémorial C, avec un capital social de cinq cent millions de livres (500.000.000,- ITL).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Daniela Cappello, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviennent éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 10.416.900,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Bonani - Cappello - Scheifer-Gillen - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2001, vol. 516, fol. 43, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

J. Seckler.

(11357/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

CHAPITEAU 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 75.503.

L'an deux mille un, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHAPITEAU 2000 S.A., ayant son siège social à L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine, R.C.S. Luxembourg section B numéro 75503, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 586 du 17 août 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard Pranzetti, employé privé, demeurant à Lintgen.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Dieter Kundler, employé privé, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles Bouneou, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Modification de l'alinéa cinq de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a également pour objet toutes activités de promotion et de gestion mobilière et immobilière ainsi que la gestion de son propre patrimoine.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier le cinquième alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Alinéa 5.** La société a également pour objet toutes activités de promotion et de gestion mobilière et immobilière ainsi que la gestion de son propre patrimoine.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Pranzetti - D. Kundler - G. Bouneou - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2001, vol. 516, fol. 49, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002

J. Seckler.

(11347/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

CHAPITEAU 2000 S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.
R. C. Luxembourg B 75.503.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

Pour la société

J. Seckler

(11348/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

SKYCOM DATENFUNK S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
H. R. Luxemburg B 55.328.

Im Jahre zwei tausend eins, den siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SKYCOM DATENFUNK S.A., mit Sitz in L-6815 Betzdorf, Zone Industrielle, R.C. Luxemburg Sektion B 55.328,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 12. Juni 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 467 vom 19. September 1996,

mit einem Gesellschaftskapital von zwei Millionen Luxemburger Franken (2.000.000,- LUF), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je zwanzigtausend Luxemburger Franken (20.000,- LUF).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Norbert Willems, Diplombetriebswirt (WA), wohnhaft zu D-Konz-Niedermennig.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Klaus Fuchs, Diplombetriebswirt (BA), wohnhaft zu Betzdorf.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herr Torsten Hermann, Diplomingenieur, wohnhaft in D-Radebeul.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-6815 Betzdorf, Zone Industrielle, nach L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

2.- Statutarische Ernennungen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6815 Betzdorf, Zone Industrielle, nach L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Mandate des Verwaltungsrates und des Kommissars abgelaufen sind.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einen neuen Verwaltungsrat zu ernennen, welcher sich wie folgt zusammensetzt:

a) Herr Norbert Willems, Diplombetriebswirt (WA), wohnhaft zu D-54329 Konz-Niedermennig, Im Gässchen, 3 (Deutschland);

b) Herr Friedhelm Flamm, Exportkaufmann, wohnhaft zu D-54550 Daun, Auf der Ebest, 16, (Deutschland);

c) Herr Klaus Fuchs, Diplombetriebswirt (BA), wohnhaft zu L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Dame Rita Feiden, Kauffrau im Gross- und Einzelhandel, wohnhaft zu D-54441 Temmels, Moselstrasse, 33, (Deutschland), zum neuen Kommissar zu ernennen.

Ihr Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2007.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt zwei und zwanzig tausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben sie zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Willems - Fuchs - Hermann - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2001, vol. 516, fol. 47, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff(signé): Steffen.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 1. Februar 2002.

J. Seckler.

(11352/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

SKYCOM DATENFUNK S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

H. R. Luxembourg B 55.328.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf der Gerichtskanzlei beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg, den 4. Februar 2002.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 1. Februar 2002.

Für die Gesellschaft

J. Seckler

(11353/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

GARAGE MARC WINANDY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 326, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 67.906.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2002, vol. 563, fol. 97, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 30 janvier 2002.

(11404/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

B.T.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.673.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2001, et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de LUF 2.000.000,- en EUR 49.578,70. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 49.578,70 (quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros et soixante-dix cents), divisé en 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit: M. Fausto Tarozzi, Industriel, adresse professionnelle, 23, Via Calzavecchio, I-40033 Caselecchio di Reno (Bologna) administrateur-délégué, M. Emer Barbieri, Industriel, adresse professionnelle, 23, Via Calzavecchio, I-40033 Caselecchio di Reno (Bologna) et M. Ivo Piombini, Industriel, adresse professionnelle, 23, Via Calzavecchio, I-40033 Caselecchio di Reno (Bologna).

Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, Employée de banque, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour B.T.P. S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 20, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11420/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2002.

GOLDSHARK S.A., Société Anonyme,
(anc. CAMELOT ASSET MANAGEMENT S.A.).
 Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
 R. C. Luxembourg B 77.602.

L'an deux mille un, le vingt-huit novembre.
 Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme CAMELOT ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 77.602, a été constituée sous la dénomination de OPTIMA ASSET MANAGEMENT S.A. suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 août 2000, publié au Mémorial C numéro 108 du 13 février 2001, et dont la dénomination a été changée en CAMELOT ASSET MANAGEMENT S.A. suivant acte reçu par le même notaire André Schwachtgen en date du 1^{er} septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 116 du 15 février 2001, ayant un capital social de trente-deux mille euros (32.000,- EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Melissa Virahsawmy, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Christelle Mathieu, employée privée, demeurant à Bellefontaine (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées, ont été portées sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en GOLDSHARK S.A.

2.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en GOLDSHARK S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1. alinéa 1^{er}.** Il existe une Société Anonyme sous la dénomination de GOLDSHARK S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Moinet, Virahsawmy, Mathieu, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 décembre 2001, vol. 516, fol. 37, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

J. Seckler.

(11397/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.